

rapport annuel 2025

pour tous
vos projets



bank b



Avant-propos du CEO



Cela fait désormais un peu plus d'un an que j'occupe la fonction de CEO de BankB. Diriger la plus petite banque (familiale) de Belgique est à la fois passionnant et stimulant. J'ai eu le privilège de reprendre le flambeau de mon prédécesseur, Rudi Deruytter, et de poursuivre l'excellent travail qu'il avait accompli. Aujourd'hui plus que jamais, la banque est un travail d'équipe. Notre comité de direction et, par extension, notre équipe de management débordent d'énergie et d'enthousiasme, n'hésitant pas à se surpasser pour concrétiser nos ambitions et notre mission. Nos chefs d'équipe et nos collaborateurs se lancent avec enthousiasme dans la préparation de notre entreprise à un avenir durable et dans la recherche de solutions pour nos clients, jour après jour.

Nos résultats

L'année 2024 a démarré très difficilement sur le plan commercial. Au cours des quatre premiers mois, la production de crédit s'est avérée très calme, trop calme pour être rassurante. Grâce à d'intenses efforts commerciaux,

nous sommes finalement parvenus à faire de 2024 la deuxième meilleure année jamais enregistrée en termes de production de crédit et à inverser, pour la première fois en quatre ans, la tendance négative en France. Notre collaboration avec les courtiers en crédit a été et reste essentielle pour notre réussite dans le domaine du crédit. Ils demeurent une composante centrale de notre approche commerciale et contribuent activement à la recherche de solutions pour nos clients.

En ce qui concerne les dépôts, nous avons pu consolider notre financement à long terme. La moitié des fonds est collectée par l'intermédiaire d'agents bancaires en Flandre, partenaires clés de notre stratégie, et l'autre moitié via une plateforme fintech, Raisin, qui permet de recueillir principalement des dépôts d'épargne aux Pays-Bas et en Allemagne.

Le résultat net final reste soumis à une forte pression liée à la hausse exponentielle des charges d'intérêt. Bien que

les revenus aient été multipliés par 1,55 au cours des trois dernières années, les charges d'intérêt ont, quant à elles, été multipliées par 4,25 sur la même période.

Par ailleurs, nous avons investi l'année dernière dans le personnel et les systèmes. En ce qui concerne le personnel, nous comptons aujourd'hui près de 80 collaborateurs (dont un nombre limité de collaborateurs free-lance). Un tiers d'entre eux a été recruté l'année dernière, ce qui a permis de renforcer nos compétences internes. L'architecture informatique a été définie et traduite en une feuille de route de transformation cohérente. Les premiers projets ont déjà été mis en œuvre.

En outre, en tant que petite banque, nous investissons proportionnellement beaucoup dans notre « license to operate ». Des projets tels que Dora, NIS2, ESG, etc. exercent une pression non négligeable sur les équipes et les systèmes. Même si la finalité de bon nombre de ces projets est évidente, ils tendent parfois à devenir une fin en soi plutôt qu'un moyen de bâtir une entreprise durable. Cela ne rend pas nécessairement nos entreprises intrinsèquement plus fortes.

Enfin, il est intéressant d'observer l'évolution de nos taxes bancaires au cours des dernières années. Le graphique montrant l'évolution exponentielle de ces taxes pour BankB dans la rubrique « Compte de résultats » est particulièrement éloquent.





MAART 1988 WERD HET CENTRUM ELZE...
GEOPEND IN AANWEZIGHEID VAN:
WESTE...



Notre positionnement

Tout parcours de croissance durable commence idéalement par un positionnement clair et une orientation bien définie. C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons commencé à travailler sur la définition des valeurs de notre entreprise. Chaque collaborateur a contribué à peaufiner notre ADN. Pour notre entreprise, cela s'est traduit par l'acronyme CODE : Courage, Optimisme, Dialogue et Esprit. Sur notre site web ([À propos de BankB | BankB](#)), nous expliquons concrètement ce que cela signifie au quotidien pour chacun de nos collaborateurs.

Parallèlement à cet exercice sur notre identité culturelle, nous avons constaté qu'une refonte de notre site internet s'imposait, tout comme un rafraîchissement de notre logo.

En concertation avec le Conseil d'administration et notre actionnaire, nous sommes finalement allés plus loin encore : nous avons opté pour un rebranding en profondeur.

Le nom CKV ou Centrale Kredietverlening ne reflétait plus depuis longtemps la réalité de nos activités. Nous avons l'ambition d'adopter un nom qui marque les esprits. De préférence un nom qui exprime immédiatement ce que nous représentons : nous intervenons là où les autres banques s'arrêtent, nous proposons des solutions sur mesure là où beaucoup d'acteurs privilégient des réponses standardisées. Nous sommes le plan B, un titre que nous revendiquons avec fierté et confiance. C'est ainsi que CKV est devenue BankB en mars 2025.

L'histoire de BankB est parfaitement illustrée dans notre manifeste disponible en ligne (notamment sur notre site web dans la section [À propos de BankB | BankB](#)). Vous ne manquerez pas de constater les excellentes performances d'acteur de nos collaborateurs dans ce film. Dans une petite entreprise, il faut savoir tout faire.

Aujourd'hui, notre positionnement est clair. Nos valeurs sont bien définies et nos ambitions sont élevées. L'an passé et cette année en particulier, nous avons consolidé nos fondations afin de rendre nos ambitions de croissance durables. Notre objectif principal pour cette année et les années à venir reste la poursuite de la professionnalisation et de la montée en puissance de BankB. Nous voulons, d'une part, atteindre une croissance commerciale saine et durable, tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat.

Je remercie notre actionnaire et le Conseil d'administration pour leur soutien et leur confiance. Je tiens aussi à saluer l'enthousiasme inébranlable de notre comité de direction ainsi que l'énergie et à l'engagement de tous nos collaborateurs. Enfin, je n'oublie pas nos partenaires, nos courtiers en crédit et nos agents bancaires, qui s'investissent au quotidien pour servir au mieux nos clients finaux. Je me réjouis de poursuivre ensemble notre histoire de croissance saine et durable.

Inge Ampe
CEO BankB



Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale du 28 avril 2025

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil a l'honneur et le plaisir de présenter son rapport sur les activités de l'établissement au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

En 2024, l'économie mondiale a évolué dans un paysage financier complexe, marqué à la fois par un recul de l'inflation et par des hausses et baisses successives des taux d'intérêt. Les tendances observées cette année en matière d'inflation et de taux reflètent les efforts continus des banques centrales pour juguler les fortes hausses de prix des années précédentes, conséquence directe des effets persistants de la pandémie de COVID-19 et des tensions géopolitiques en Ukraine.

Dans la zone euro, l'inflation a reculé en 2024. Cette baisse s'explique par une diminution des prix de l'énergie et une stabilisation des coûts des denrées alimentaires, qui avaient fortement augmenté au cours des années

« En Belgique, l'arrivée à échéance du bon d'État à un an, fiscalement avantageux, a créé une forte concurrence entre les banques. »



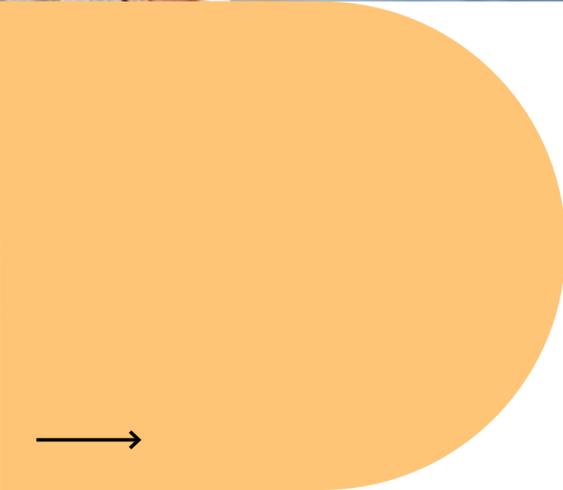
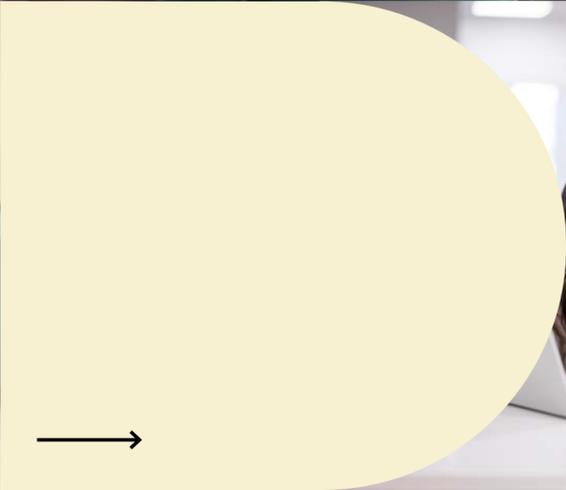
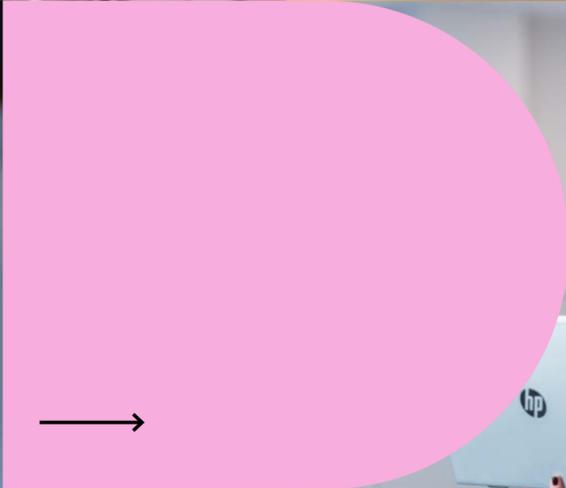
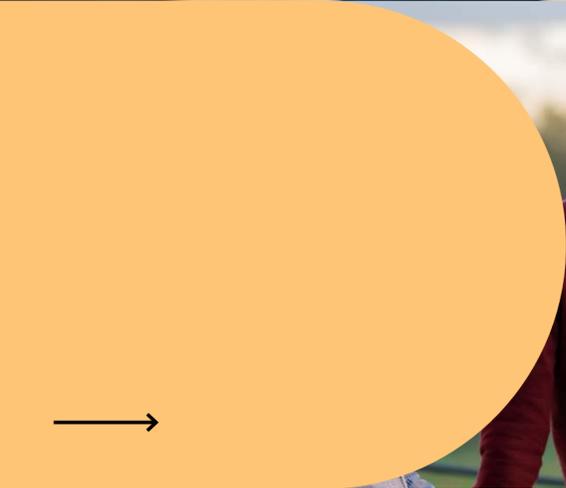
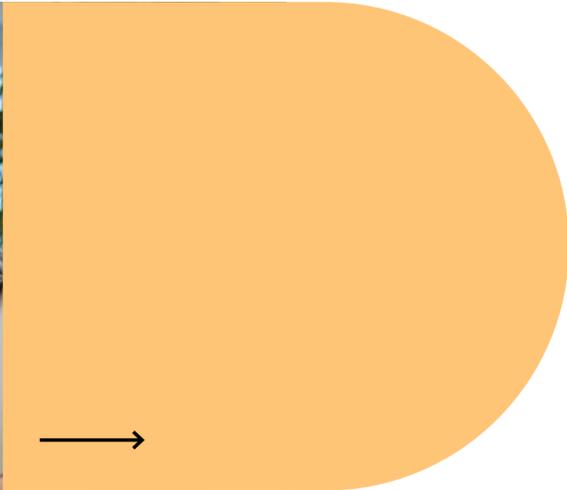
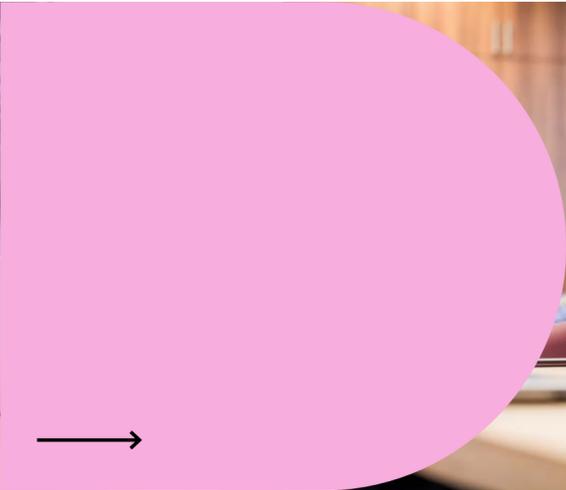
précédentes en raison de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de la crise énergétique. Toutefois, l'inflation est restée supérieure à l'objectif de 2 % poursuivi par la Banque centrale européenne (BCE) et d'autres banques centrales. En Belgique, elle est restée légèrement au-dessus de la moyenne européenne.

La Banque centrale européenne a maintenu ses taux d'intérêt au cours des cinq premiers mois de l'année. Cela s'explique par la diminution des pressions inflationnistes, mais aussi par les inquiétudes concernant l'éventuel impact négatif de nouvelles hausses des taux d'intérêt sur l'économie. En juin 2024, la BCE a abaissé son taux directeur pour la première fois de l'année, en le réduisant de 0,25 %, ce qui a porté son principal taux d'intérêt à 3,75 %. Au cours du second semestre, trois nouvelles baisses de 0,25 % ont suivi, portant le taux à 3,00 % à la fin de l'année.

En Belgique, l'arrivée à échéance, en septembre, du bon d'État à un an, fiscalement avantageux, a créé une forte concurrence entre les banques pour récupérer les fonds

libérés. En conséquence, les taux du marché sont restés élevés malgré les baisses de taux de la BCE.

La persistance de taux d'intérêt élevés a eu un impact significatif sur l'établissement à plusieurs niveaux. Ces effets sont expliqués plus en détail dans le rapport annuel.



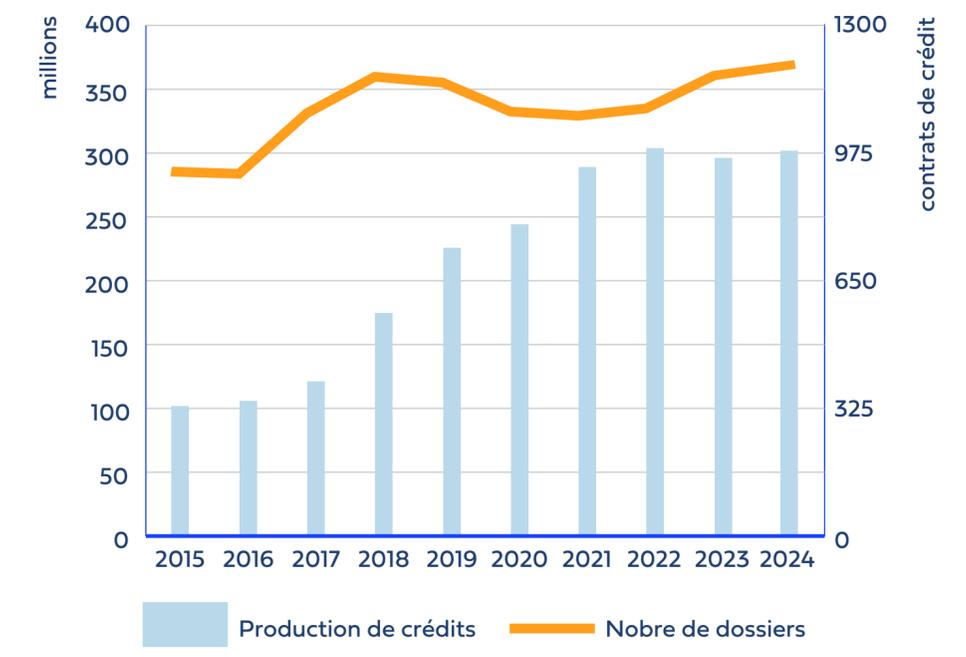


Activité

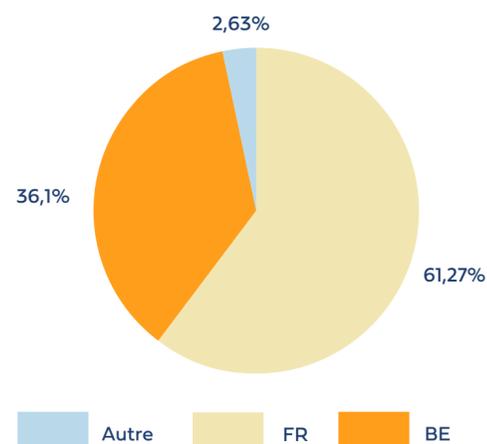
Crédits

La production de crédit a de nouveau augmenté en 2024 après un léger recul en 2023. [Graphique 1](#)

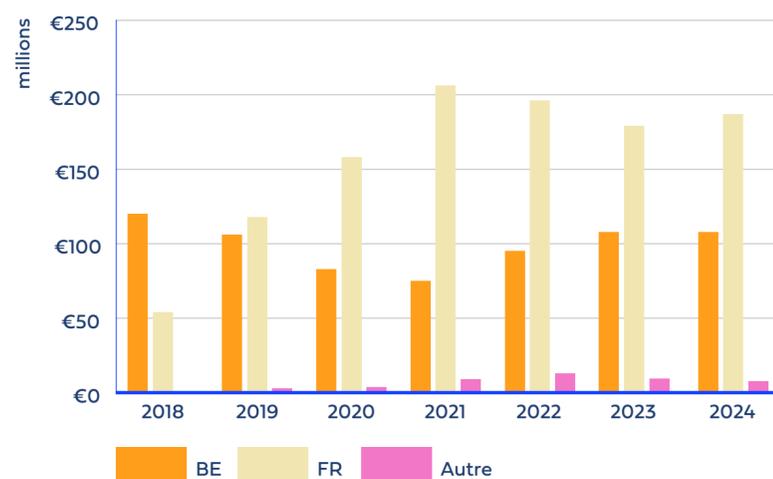
Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3



Le cap des 300 millions d'euros a de nouveau été franchi, pour atteindre un total de 301,8 millions d'euros. Il convient de noter en particulier la répartition de la production de crédit au cours de l'année. Les quatre premiers mois de l'année ont enregistré le montant le plus bas depuis le début de l'année 2020. Grâce aux efforts collectifs, cette tendance a pu être inversée et les quatre derniers mois de l'année ont connu la meilleure production de crédit jamais enregistrée. Le nombre de nouveaux contrats de crédit a encore augmenté, battant à nouveau le record établi en 2023 avec un total de 1.232 contrats. Le montant moyen par crédit a progressé pour frôler les 245.000 euros.

L'augmentation de la production totale de crédit par rapport à l'année précédente s'élève à 5,29 millions d'euros, soit une hausse de 1,78 %.

Aucun grand dossier de crédit¹ n'a été réalisé en 2024.

Graphique 2

Le marché français demeure le principal contributeur à la production de crédit. Un total de 184,91 millions d'euros de crédits a été accordé en France, ce qui correspond à 61,27 % de la production totale de crédit. Cela représente une augmentation de la production de crédit en France de 5,86 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Le second semestre de 2024 a enregistré la meilleure production de crédit jamais réalisée en France. [Graphique 3](#)

En Belgique, la production a progressé pour la quatrième année consécutive en 2024. Seule l'année 2018 avait enregistré une meilleure production de crédit.

Outre la production garantie par hypothèque en Belgique et en France, un petit volume de crédits garantis par d'autres moyens a été vendu.

¹ Le montant des crédits octroyés est supérieur à dix pour cent des fonds propres.

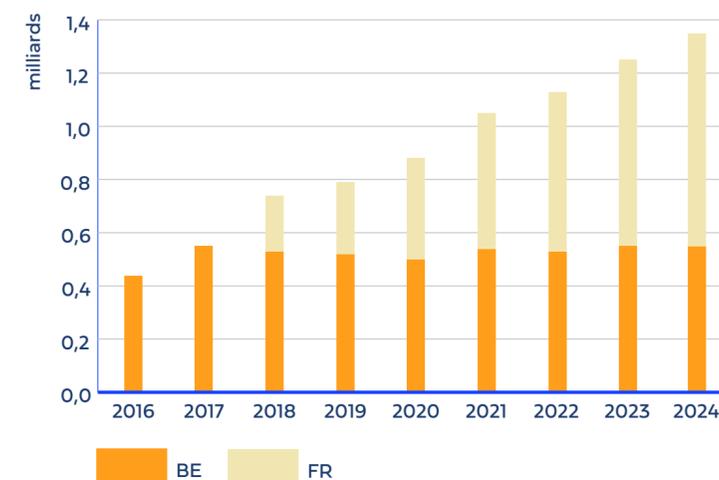
L'encours total du portefeuille de crédit continue de croître. En 2024, il a augmenté de 112,5 millions d'euros pour atteindre 1,37 milliard d'euros. Les segments belge et français ont tous deux enregistré une nouvelle hausse. [Graphique 4](#)

Le nombre de dossiers gérés a continué d'augmenter en 2024. La part des dossiers français a fortement progressé et représente désormais 37,56 % du nombre total de dossiers ainsi que 59,4 % de l'encours de crédits (portefeuille).

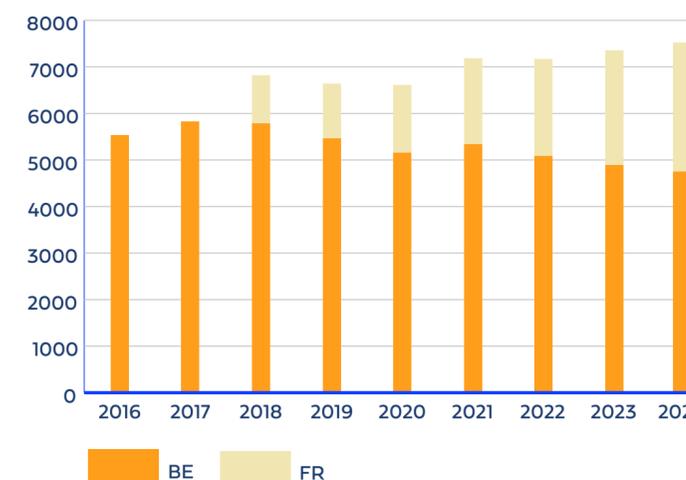
[Graphique 5](#)

Le nombre de courtiers en crédit enregistrés en Belgique continue de diminuer d'année en année. Toutefois, le nombre de courtiers en crédit avec lesquels l'établissement collabore ne cesse de croître. En France, le nombre de courtiers en crédit avec lesquels l'établissement collabore a augmenté également. [Graphique 6](#)

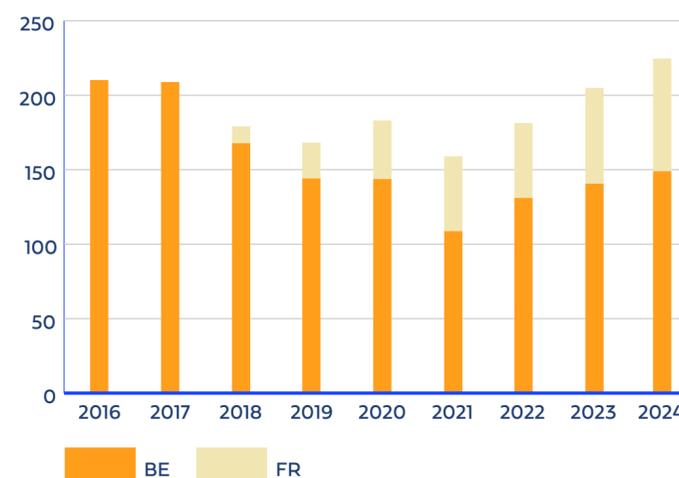
[Graphique 4](#)



[Graphique 5](#)



[Graphique 6](#)



Dépôts à terme et titres de créance

En 2024, un montant de 412,7 millions d'euros a été souscrit sur des comptes à terme de longue durée, tandis que 280,2 millions d'euros de dépôts à terme sont arrivés à échéance.

En Belgique (Flandre), les produits de dépôt sont distribués par un réseau d'agents bancaires qui vendent exclusivement les produits d'épargne de BankB. Ces dernières années, des efforts ont été consentis pour professionnaliser davantage le réseau. Le nombre d'agents bancaires avec lesquels l'établissement collabore est resté quasiment stable en 2024. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'agents bancaires. [Graphique 7](#)

Les agents bancaires représentaient près de 48 % des souscriptions de comptes à terme en 2024. Le portefeuille belge a progressé de 121,83 millions d'euros, ce qui représente 64,24 % de l'encours total des comptes à terme. Cette belle progression s'explique principalement par la

campagne qui a été menée en septembre 2024 dans le cadre de la libération des fonds du bon d'État à un an.

Les plateformes fintech étrangères ont contribué à hauteur de 52 % aux souscriptions de comptes à terme. Leur part plus importante dans la production s'explique par le montant plus élevé des comptes à terme déjà en cours qui arrivent à échéance sur ces plateformes. La croissance du portefeuille fintech ne s'élève qu'à 51,45 millions d'euros. La part du portefeuille fintech représente 35,76 %, soit un léger recul par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Tableau 1

| | 2023 | 2024 | Évolution |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| Comptes à terme | € 672.282.396,58 | € 847.306.685,99 | +26,03 % |
| Titres de créance | € 15.888.825,08 | € 12.802.160,27 | -19,43 % |
| Total | € 688.171.221,66 | € 860.108.846,26 | +24,98 % |

L'établissement a ainsi connu en 2024 une forte croissance de l'endettement à terme, comme le montre le [tableau 1](#) ci-dessous.

Graphique 7



Dépôts à vue (comptes d'épargne)

Au deuxième trimestre 2023, l'établissement est également devenu actif sur ces plateformes fintech étrangères pour attirer des comptes d'épargne. Ces comptes représentaient une alternative plus facilement mobilisable et moins coûteuse que les comptes à terme. Le produit est également beaucoup plus simple que le compte d'épargne réglementé belge puisqu'il ne repose que sur un taux d'intérêt de base, sans prime de fidélité. [Graphique 8](#)

Le portefeuille de ces comptes d'épargne est resté, tout au long de l'année, dans une fourchette comprise entre 400 et 500 millions d'euros. La part dans le financement total à la fin de 2024 représentait 26,25 %.

Le portefeuille des comptes d'épargne belges est resté relativement stable au cours des huit premiers mois de l'année. En septembre, il a toutefois enregistré une baisse de près de 22 millions d'euros. Ceci est le résultat de la

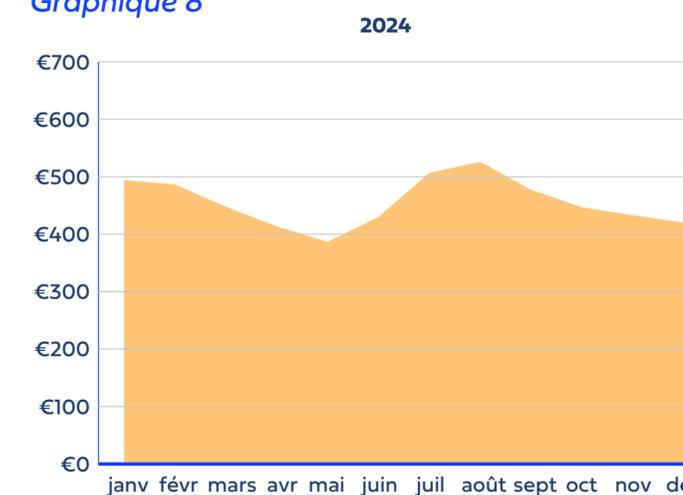
campagne menée par l'établissement à l'échéance du bon d'État à un an, fiscalement avantageux. Les clients ont souscrit non seulement avec des fonds provenant de l'extérieur, mais aussi avec des fonds qui étaient déjà présents sur un compte d'épargne. Une partie de ces fonds a donc été redirigée vers nos comptes à terme. Au cours du dernier trimestre, le portefeuille de comptes d'épargne a de nouveau augmenté, sous l'effet de dépôts à terme arrivés à échéance et non renouvelés.

L'évolution est illustrée dans le graphique ci-contre.

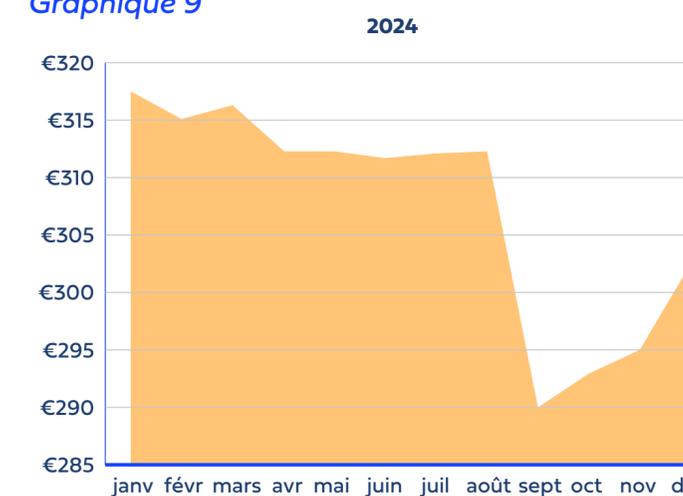
[Graphique 9](#)

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'encours des comptes d'épargne belges a diminué de 3,35 %.

[Graphique 8](#)



[Graphique 9](#)



Information financière

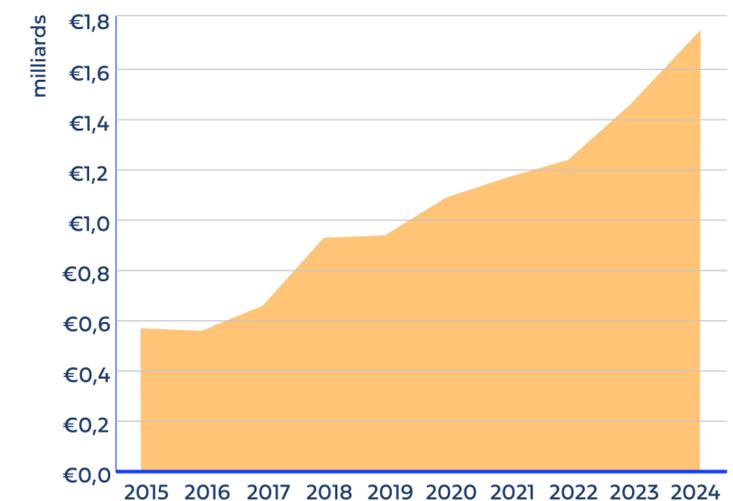


Bilan

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation applicable aux établissements de crédit.

Depuis 2016, le total du bilan est en constante augmentation. En 2024, une forte hausse a été enregistrée, à hauteur de 19,55 %, soit 287,11 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du total du bilan au cours des dix derniers exercices. [Graphique 10](#)

Graphique 10



Comme en 2023, la croissance en 2024 s'est concentrée sur deux rubriques d'actifs, à savoir les créances sur les établissements de crédit et les créances sur les clients, qui sont détaillées ci-dessous.

Les créances sur les établissements de crédit sont uniquement constituées de soldes à recevoir à vue. Elles constituent la base de la position de liquidité de l'établissement. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de l'évolution au cours des dix derniers exercices. [Graphique 11](#)

Le graphique montre l'état des liquidités en fin d'année. Au cours du premier trimestre, les liquidités qui avaient diminué en raison de l'échéance des comptes à terme au mois de janvier ont été reconstituées. Dès le troisième trimestre, l'échéance du bon d'État à un an, fiscalement avantageux, a été anticipée, avec le lancement, en juillet déjà, de campagnes commerciales destinées à attirer les

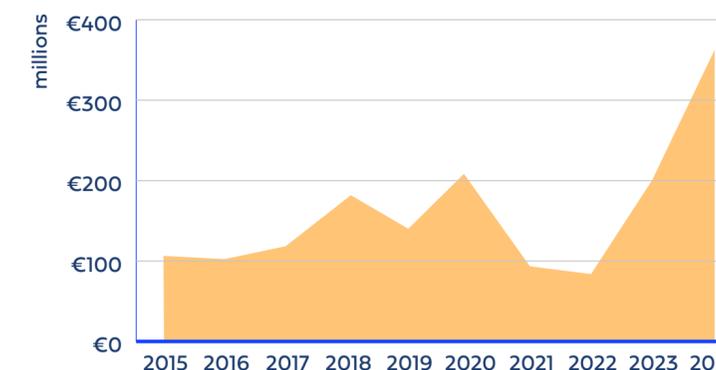
fonds qui allaient être libérés. L'approche envisagée a été un succès, ce qui a permis à la réserve constituée de largement suffire à compenser l'augmentation de la production de crédit.

Les créances sur les clients, constituées principalement du portefeuille de crédits hypothécaires, ont augmenté de 111,44 millions d'euros, soit 8,89 %. [Graphique 12](#)

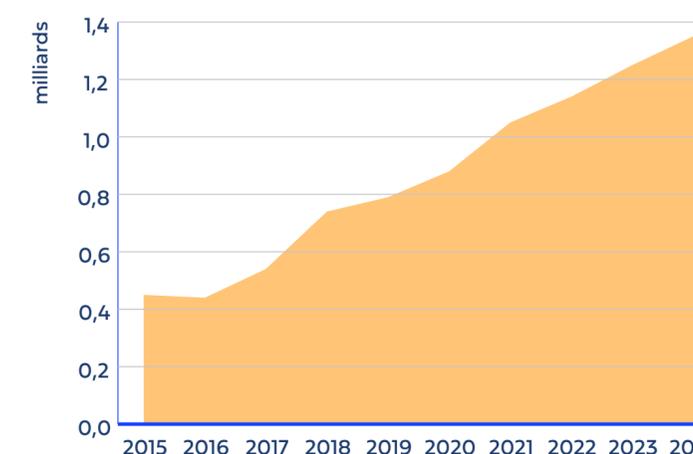
Aucun portefeuille de crédits externe n'a été acquis en 2024.

Depuis 2016, le total du bilan est en constante augmentation

[Graphique 11](#)



[Graphique 12](#)



Cela signifie que la croissance enregistrée en 2024 a été entièrement organique. La croissance concerne aussi bien le segment de crédit belge que le segment de crédit français. Les portefeuilles de crédit acquis par le passé poursuivent une trajectoire d'extinction progressive. [Graphique 13](#)

Les remboursements anticipés sont restés pratiquement stables en 2024. Au total, 134,0 millions d'euros de crédits ont été remboursés de manière anticipée. Pour la première fois, le rapport entre le montant des remboursements anticipés et le portefeuille total de crédit est passé sous la barre des 10 %. Cette tendance s'explique par la forte hausse des taux d'intérêt sur le marché hypothécaire au cours des dernières années.

Ce phénomène s'observe dans les deux segments de marché. Les remboursements anticipés ont augmenté de 5,39 % en Belgique et de 4,54 % en France. Cela entraîne une forte augmentation de la durée effective moyenne des crédits en portefeuille et constitue également une cause secondaire de la belle croissance de l'encours de crédits.

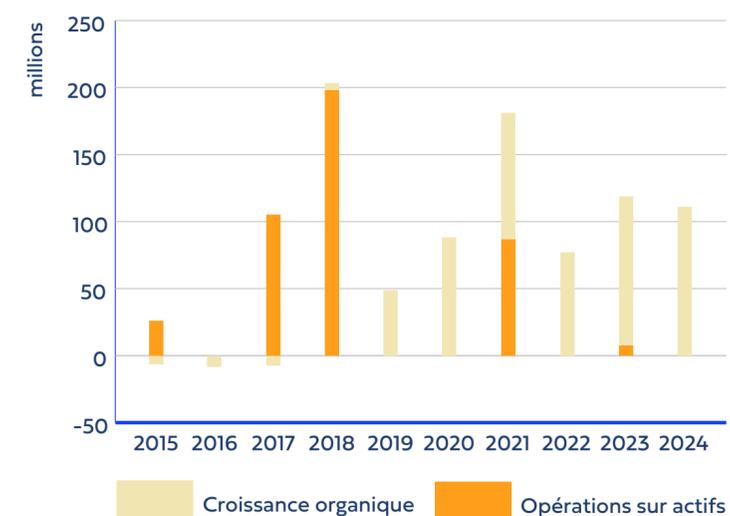
| Exercice | Remboursements anticipés | Durée moyenne |
|----------|--------------------------|---------------|
| 2016 | € 83.822.990,40 | 5,23 |
| 2017 | € 87.644.964,50 | 6,12 |
| 2018 | € 125.686.896,18 | 5,89 |
| 2019 | € 127.901.436,87 | 6,17 |
| 2020 | € 114.713.325,24 | 7,65 |
| 2021 | € 145.305.396,10 | 7,29 |
| 2022 | € 168.910.075,11 | 6,72 |
| 2023 | € 127.563.295,60 | 9,83 |
| 2024 | € 133.956.214,95 | 10,19 |

Néanmoins, les remboursements anticipés restent une composante du financement de l'établissement.

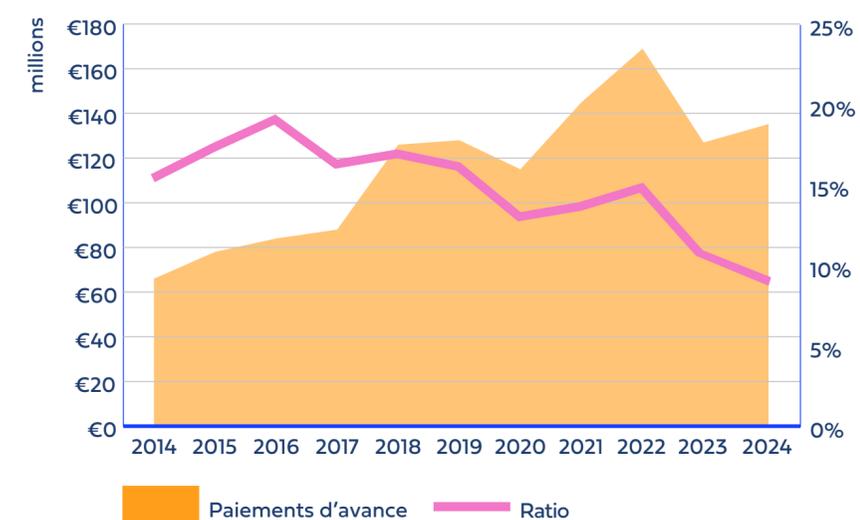
Le graphique ci-dessous montre l'évolution des remboursements anticipés au cours des dix dernières années. [Graphique 14](#)

Le taux élevé de remboursements anticipés est propre aux niches dans lesquelles l'établissement opère et n'a donc rien d'exceptionnel.

Graphique 13



Graphique 14

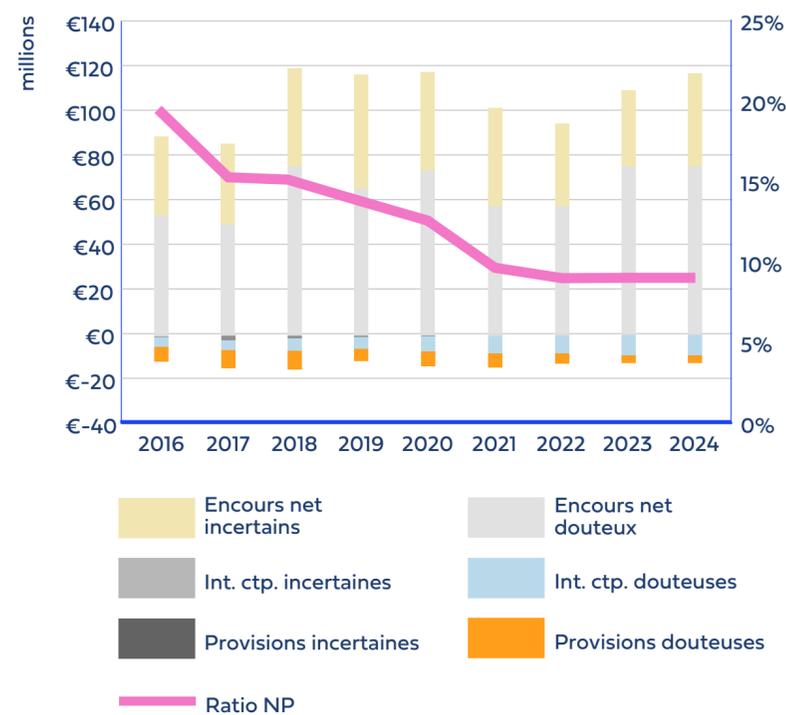


L'encours net des créances douteuses et irrécouvrables s'est stabilisé en 2024 à un niveau proche de celui de l'exercice précédent. Une légère hausse de 0,2 million d'euros a été enregistrée, portant le total à 75,2 millions d'euros. Les créances incertaines ont augmenté de 9,5 millions d'euros pour atteindre 43,8 millions d'euros. Globalement, les créances incertaines et irrécouvrables ont progressé de 8,9 % en 2024. Le calcul de ces chiffres ne tient compte que de la définition comptable effective des arriérés et non de leur définition prudentielle (voir Graphique 15).

Cette augmentation ramène le montant des créances incertaines et douteuses au niveau observé entre 2018 et 2020. Toutefois, le portefeuille de crédit total a fortement augmenté depuis, ce qui permet de maintenir à 8,71 % le ratio entre l'encours des créances incertaines et irrécouvrables et l'encours total. Historiquement, ce ratio reste faible (comparable à celui de 2022 et 2023). Graphique 16

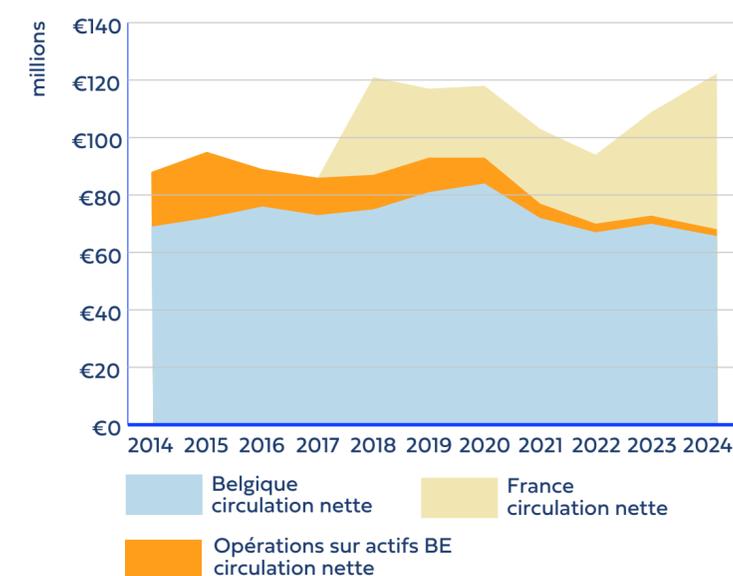
L'augmentation de l'encours net concerne principalement le segment de crédit français. Il s'agit d'une évolution

Graphique 15



normale compte tenu de la forte croissance déjà mentionnée du portefeuille de crédit français. Le segment de crédit belge a quant à lui enregistré une baisse de l'encours. Dans les portefeuilles de crédit belges acquis il y a plusieurs années, l'encours net continue son recul systématique.

Graphique 16



L'encours brut des créances en souffrance augmente en même temps que l'encours net. Les intérêts réservés ont diminué de 0,5 million d'euros et les provisions constituées ont légèrement augmenté de 0,2 million d'euros. Dans l'ensemble, les intérêts réservés et les provisions ont enregistré une légère baisse de 3,31 %.

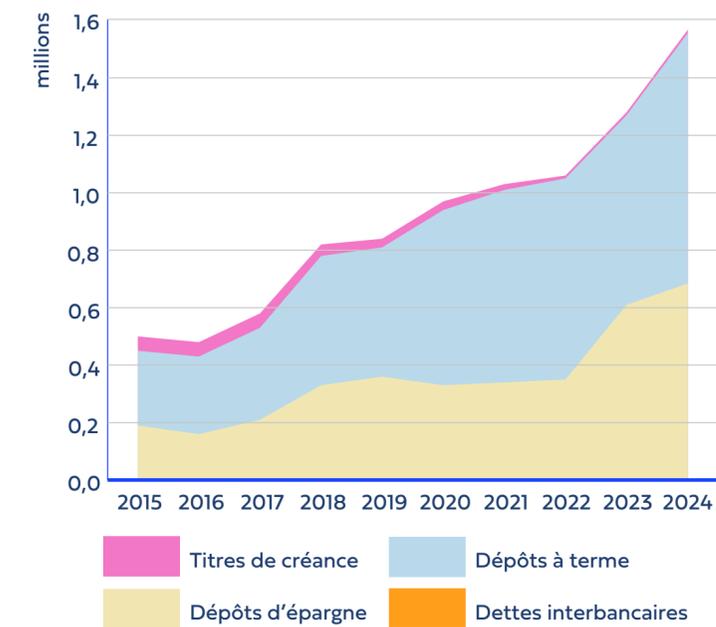


Des pertes de crédit pour un montant de 0,58 million d'euros ont été enregistrées en 2024. Le taux de pertes sur crédits (loan loss ratio) est tombé à 0,04 % en 2024, soit le niveau le plus bas jamais atteint.

L'évolution de l'endettement de l'établissement au cours des dix dernières années est présentée dans le graphique suivant.

Graphique 17

Graphique 17



Les dettes ont continué de croître en 2024. Les comptes d'épargne ont encore progressé, mais à un rythme plus lent qu'en 2023. Les dettes à terme ont de nouveau augmenté après la légère baisse de l'année précédente. Quant aux titres de créance, leur réduction progressive, amorcée en 2018, s'est poursuivie, à la suite de la décision de l'établissement de ne plus en proposer.

En dix ans, les fonds propres n'ont cessé d'augmenter

Fonds propres

Un établissement de crédit ne peut croître que si sa solvabilité reste suffisante. Cet objectif ne peut être atteint que par une croissance continue et régulière de ses fonds propres.

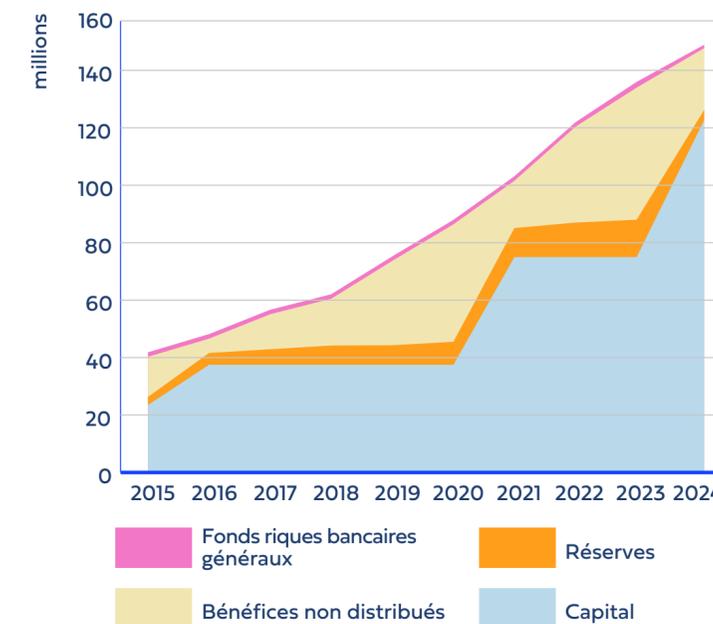
En 2015, suite à la circulaire NBB_2015_23, une politique de dividende a été élaborée en concertation avec l'actionnaire afin de soutenir la croissance continue de l'établissement. Les fonds propres ont ainsi augmenté de 10 millions d'euros en 2024, de sorte que les fonds propres comptables atteignent 144,4 millions d'euros à la fin de l'année 2024. [Graphique 18](#)

En juin 2024, le capital comptable a été porté de 75 millions d'euros à 125 millions d'euros par incorporation du résultat reporté et d'une partie des réserves.

Le fonds pour risques bancaires généraux a été augmenté, conformément aux règles d'évaluation, d'un montant de 0,19 million d'euros.

En dix ans, les fonds propres ont été multipliés par 3,6, soit un rythme conforme à la forte croissance qu'a connue l'établissement.

Graphique 18



Compte de résultats

Le résultat de l'établissement est principalement déterminé par le résultat des intérêts. En raison de l'importance relative des crédits non productifs, on observe un écart entre la marge d'intérêt brute et la marge d'intérêt nette (NIM). Le graphique suivant montre l'évolution des produits d'intérêts, des charges d'intérêts et de la marge d'intérêt nette. [Graphique 19](#)

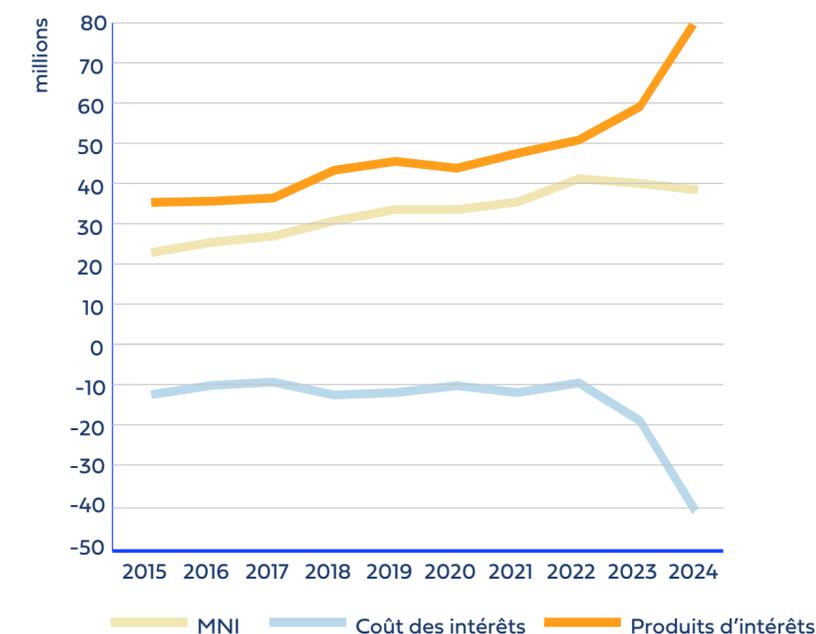
Le montant des produits d'intérêts continue d'augmenter pour atteindre près de 80 millions d'euros en 2024. Les produits d'intérêts provenant des créances sur clients ont augmenté de 10,44 millions d'euros. Cette augmentation est répartie de manière équilibrée entre le segment de crédit belge (5,64 millions d'euros) et le segment de crédit français (5,24 millions d'euros). Depuis l'été 2022, les créances sur les établissements de crédit génèrent également des produits d'intérêts. Dans ce cas, il s'agit d'excédents de liquidités placés quotidiennement auprès de la banque centrale. Ces produits ont augmenté de 9,73 millions d'euros en 2024 par rapport à l'exercice précédent, et représentent près de 17 % du total des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts ont été multipliés par 1,55 depuis 2022.

Le montant des charges d'intérêt a fortement augmenté en 2024, pour la deuxième année consécutive. En 2023, cette progression s'expliquait principalement par l'augmentation de l'encours des comptes d'épargne et des comptes à terme et, dans une moindre mesure, par la hausse des taux d'intérêt. À l'inverse, en 2024, cette évolution est principalement due à la hausse des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, à l'augmentation de l'encours. Les charges d'intérêt ont été multipliées par 4,25 depuis 2022. Le coût moyen des intérêts a été multiplié par 1,24 en un an. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du coût moyen des intérêts au cours des dix dernières années.

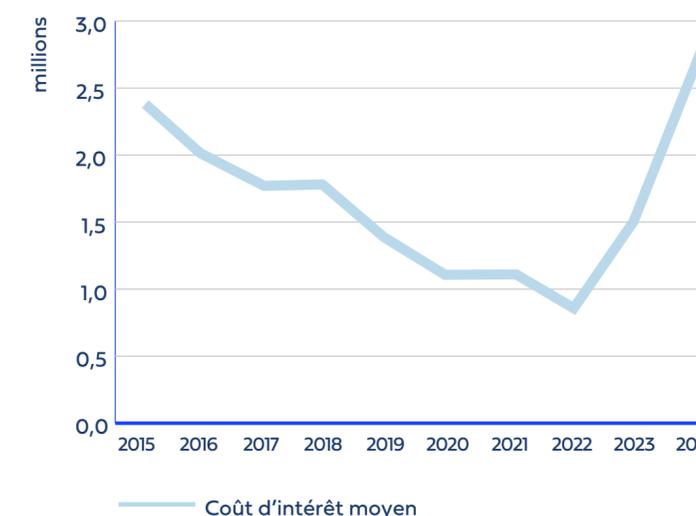
Le graphique montre clairement que le coût moyen des intérêts en 2024 n'a jamais été aussi élevé au cours des dix dernières années. [Graphique 20](#)

En raison de la forte hausse des charges d'intérêt et malgré la progression des produits d'intérêt sur les créances envers les établissements de crédit, le résultat d'intérêts a encore diminué pour atteindre 38,4 millions d'euros.

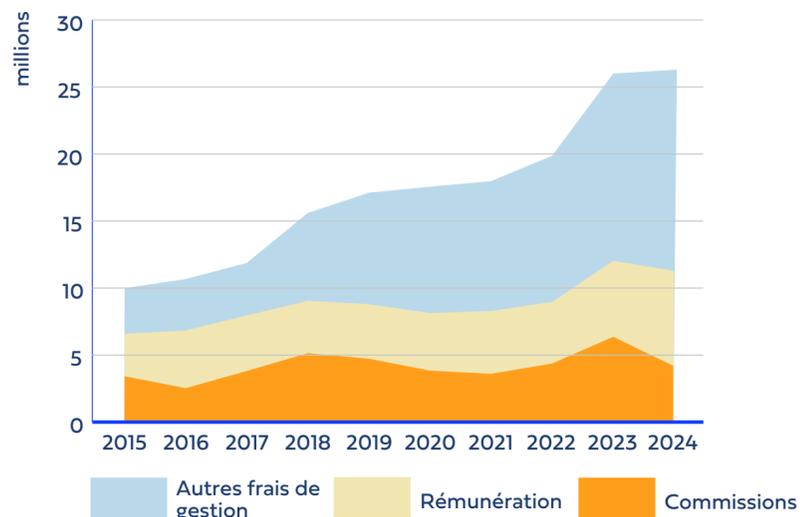
Graphique 19



Graphique 20



Graphique 21

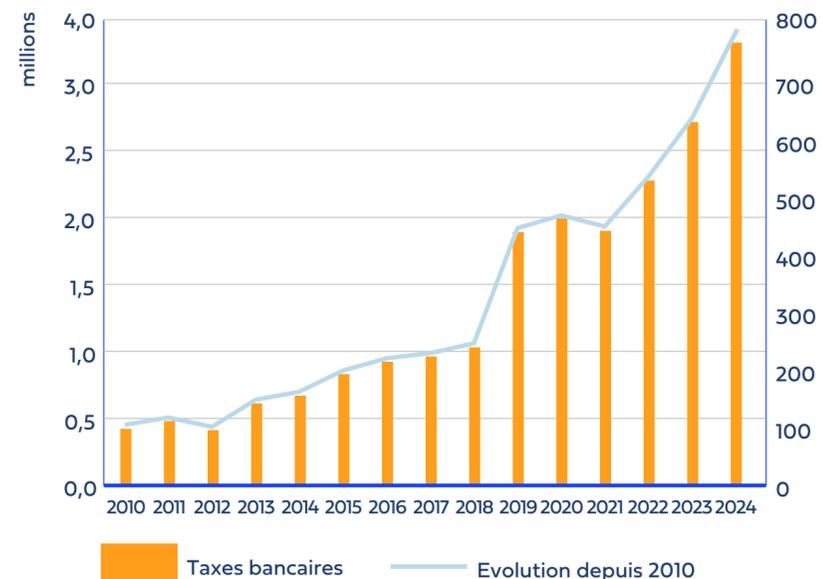


Les autres produits d'exploitation ont légèrement diminué en 2024. Les indemnités de rupture sur les comptes à terme ont diminué en 2024 suite à la décision de ne plus les autoriser que dans des cas exceptionnels et pour des motifs valables.

Les charges d'exploitation totales sont restées pratiquement stables en 2024 par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, de fortes fluctuations sont observées au sein des différents postes de coûts. Les provisions ont diminué de 29,4 %. Les coûts de personnel ont augmenté de 16,7 % en raison d'une hausse des effectifs (près de 5 %) et de

Graphique 22



l'indexation des salaires. Les autres coûts administratifs ont augmenté de 8,12 %. Les coûts liés à la digitalisation, en particulier, ont enregistré une forte augmentation.

Graphique 21

Les taxes bancaires et la contribution qui doit être payée au système de garantie des dépôts ont continué d'augmenter. Elles ont représenté près de 22 % des autres coûts administratifs et ont atteint près de 19 % du résultat avant impôts. Ces charges ont presque été multipliées par huit depuis 2010. C'est ce que montre clairement le graphique suivant. [Graphique 22](#)

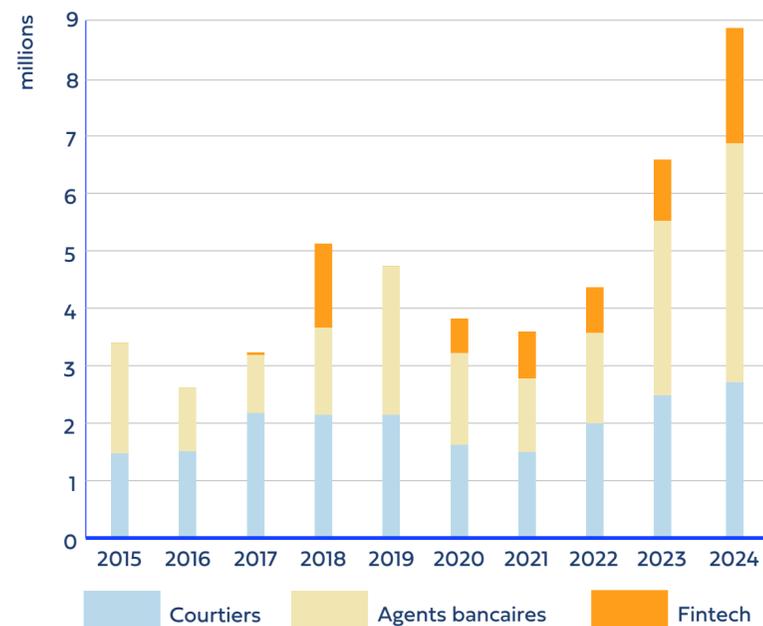
Outre les taxes bancaires et les contributions au système de garantie des dépôts, d'autres coûts liés à la « license to operate » ont aussi fortement augmenté. Ces coûts ont triplé depuis 2017. Il s'agit des coûts encourus pour se conformer aux nouvelles réglementations, telles que DORA, NIS2, ESG, etc.

Les commissions ont fortement diminué en 2024. Les commissions accordées aux courtiers en crédit ont légèrement progressé de 8,10 %. Cela concerne exclusivement le segment de marché belge. Les commissions liées à l'acquisition de fonds se décomposent en deux volets. D'une part, il y a les commissions versées aux agents bancaires. Leur montant dépend en grande partie du calendrier d'échéance des dépôts à terme. Malgré un effort de répartition équilibrée sur les mois et les années, certains exercices comptables voient davantage de dépôts à terme arriver à échéance. Des efforts sont accomplis pour offrir aux clients dépositaires une rémunération conforme au marché afin qu'ils prolongent leurs comptes à terme arrivés à échéance.

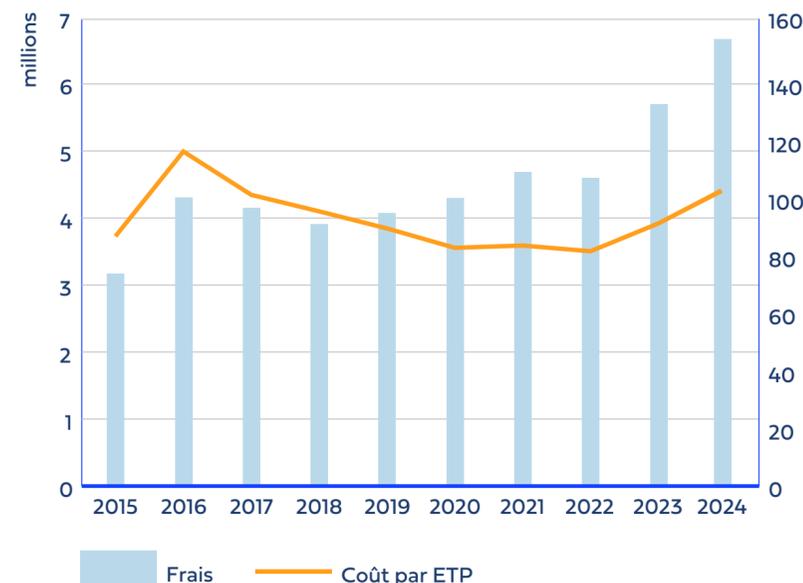


Les commissions des agents bancaires ont de nouveau fortement augmenté en 2024 en raison de l'attrait renouvelé des comptes à terme et de la campagne menée en septembre 2024. Elles ont augmenté de plus de 45 %, mais, en ce qui concerne les souscriptions de dépôts à terme, elles ont été comptabilisées de manière étalée dans les charges, ce qui a permis de réduire le coût effectif de 29,51 %.

Graphique 23



Graphique 24



D'autre part, des commissions sont également versées aux plateformes fintech utilisées en complément pour lever des fonds à relativement court terme. Il est un fait évident que la plateforme fintech a désormais acquis une place utile dans le mix des canaux. Les commissions payées ont également augmenté de 86,72 %, compte tenu de l'importance croissante de ces plateformes. [Graphique 23](#)

Les rémunérations ont augmenté en 2024, de même que le nombre de collaborateurs. Le coût moyen par ETP a progressé de 4,67 %. L'indexation des salaires explique la majeure partie de cette hausse. [Graphique 24](#)

Résultat

Le graphique suivant montre l'évolution du résultat.

Graphique 25

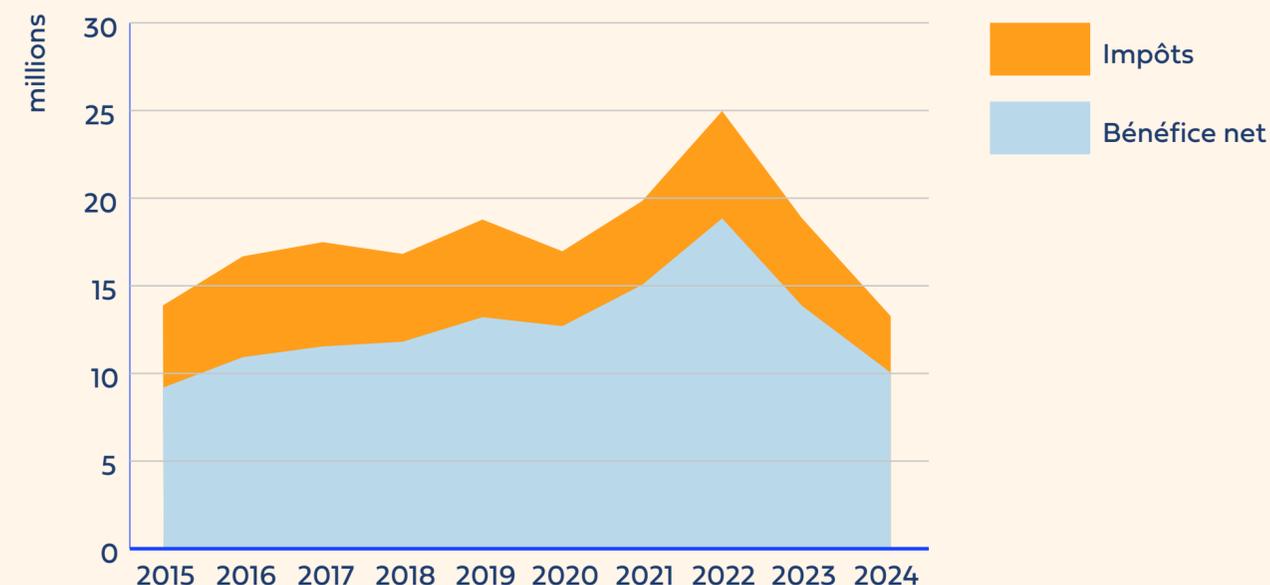
En 2024, le résultat a connu une nouvelle baisse.

Le bénéfice avant impôts a diminué de près de 25 % pour la deuxième année consécutive.

Un bénéfice après impôts de 10,06 millions d'euros a été comptabilisé en 2024. Cela représente une diminution de 3,80 millions d'euros par rapport au résultat de l'exercice précédent.

En 2024, une nouvelle dotation aux réserves exonérées d'impôt a été effectuée, dans le cadre de l'application du régime du Tax shelter.

Graphique 25



Répartition du résultat

En juin 2024, le résultat reporté de l'exercice précédent a été incorporé au capital.

Le Conseil d'administration propose de reporter l'intégralité du bénéfice à distribuer de l'exercice 2024, soit 11.676.580,58 euros, sur l'exercice suivant, dont 583.829,02 euros seront affectés à la réserve légale.



Exigences et ratios

Exigences en matière de fonds propres

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'augmentation des fonds propres de l'établissement provient principalement de la mise en réserve des bénéfices.

Au cours de l'année 2015, une politique de dividende a été élaborée en concertation avec l'actionnaire majoritaire, dans l'esprit de la circulaire NBB_2015_23. Bien que l'établissement soit considéré par l'autorité de surveillance comme un établissement de catégorie 1 (c'est-à-dire un établissement respectant ses ratios de fonds propres « fully loaded »), une trajectoire de croissance linéaire des fonds propres a été définie. Cela permet à l'établissement de continuer à répondre aux exigences dans le cadre de la croissance prévue et d'un environnement en constante évolution.

La déduction des immobilisations incorporelles continue d'augmenter, en raison de la comptabilisation à l'actif des commissions liées aux comptes à terme ainsi que des investissements dans le cadre de la digitalisation.

Les réserves de l'établissement ont diminué en raison de l'incorporation d'une partie des réserves dans le capital en juin 2024. Par conséquent, la réserve légale doit à nouveau être reconstituée. On constate une diminution de la réserve exonérée d'impôts en raison de la libération d'un montant plus élevé investi dans plusieurs opérations de Tax shelter durant la pandémie de COVID-19.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition des fonds propres à la clôture de l'exercice comptable.

Les deux dernières lignes ont été ajoutées afin d'illustrer clairement l'impact de la répartition du résultat. En vertu de l'article 26, paragraphe 2, du règlement 575/2013, les résultats ne peuvent être pris en compte qu'après avoir été formellement vérifiés par le commissaire aux comptes. Étant donné que la date du reporting COREP tombe déjà début février, il est difficile dans la pratique d'y intégrer le résultat de l'exercice comptable écoulé.

| Fonds propres | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Fonds propres de base de catégorie 1 | € 110.355.272,45 | € 111.052.638,57 |
| Fonds propres additionnels de catégorie 1 | € 0,00 | € 0,00 |
| Fonds propres de catégorie 2 | € 0,00 | € 0,00 |
| Total des fonds propres | € 110.355.272,45 | € 111.052.638,57 |
| Augmentation des fonds propres après l'assemblée annuelle | € 7.274.342,77 | € 2.894.636,74 |
| Total des fonds propres après affectation du résultat | € 117.629.615,22 | € 113.947.275,31 |

Les fonds propres sont entièrement constitués de fonds propres de base de catégorie 1. Le détail de cette composition est présenté dans le tableau.

| | | Valeur/pourcentage 010 |
|------------|---|-------------------------|
| 010 | Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves | € 143.769.411,87 |
| 020 | Instruments de fonds propres | € 125.000.000,00 |
| 030 | Comptes de primes d'émission | € 7.165.303,84 |
| 040 | Bénéfices non distribués | € 2.307.995,42 |
| 050 | Autres éléments du résultat global cumulés | € 0,00 |
| 060 | Autres réserves | € 7.007.785,29 |
| 070 | Fonds pour risques bancaires généraux | € 2.288.327,32 |
| 080 | Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires | -€ 32.716.773,30 |
| 090 | Immobilisations incorporelles | -€ 6.416.138,91 |
| 100 | Couverture insuffisante des expositions non performantes | -€ 26.300.634,39 |
| 110 | Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) | € 111.052.638,57 |
| 120 | Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments | € 0,00 |
| 130 | Instruments de fonds propres | € 0,00 |
| 140 | Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) | € 111.052.638,57 |

L'utilisation des dispositions de l'article 26 du règlement n° 575/2013 a permis d'intégrer le résultat intermédiaire audité du premier semestre dans les fonds propres de base de catégorie 1.

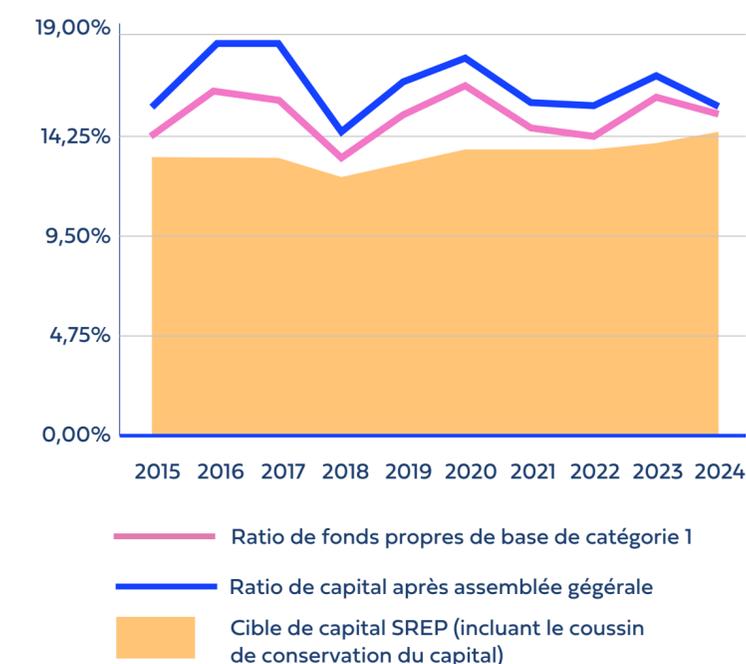
| | | Valeur/pourcentage 010 |
|------------|--|-------------------------|
| 150 | Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions | € 0,00 |
| 160 | Instruments de fonds propres | € 0,00 |
| 170 | Total des fonds propres (TC = T1 + T2) | € 111.052.638,57 |
| 180 | Total des actifs pondérés | € 724.874.082,46 |
| 190 | Ratios de fonds propres et coussins | |
| 200 | Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 | 15,32 % |
| 210 | Ratio de fonds propres de catégorie 1 | 15,32 % |
| 220 | Ratio de fonds propres totaux | 15,32 % |
| 230 | Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1) | 3,50 % |
| 240 | dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres | 2,50 % |
| 250 | dont : exigence de coussin contracyclique | 1,00 % |
| 260 | dont : exigence de coussin pour le risque systémique | 0,00 % |
| 270 | dont : exigence de coussin pour les EISm ou pour les autres EIS | 0,00 % |

Le ratio de fonds propres incluant le résultat non audité à la fin de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

| Ratios de fonds propres | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|----------------|----------------|
| Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 | 16,07 % | 15,32 % |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 | 16,07 % | 15,32 % |
| Ratio de fonds propres | 16,07 % | 15,32 % |
| Objectif de fonds propres SREP (incluant le coussin de conservation de fonds propres) | 13,89 % | 14,52 % |
| Ratio de fonds propres après l'assemblée annuelle | 17,13 % | 15,72 % |

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du ratio de fonds propres au cours des dix dernières années. [Graphique 26](#)

Graphique 26



En 2023, l'autorité de surveillance a défini, en concertation avec l'établissement, l'objectif de fonds propres SREP à 14,52 % (incluant le coussin de conservation des fonds propres et le coussin de fonds propres contracyclique). Il s'applique depuis le 1er janvier 2024.

Le tableau ci-dessous présente les données relatives au coussin de fonds propres contracyclique.

| | Expositions générales de crédit | Exigences de fonds propres | | Pondérations des exigences de fonds propres | Taux de coussin contracyclique |
|--------------------------|--|--|---------------|---|--------------------------------|
| | Valeur exposée au risque selon l'approche standard | dont : expositions générales de crédit | Total | | |
| Ventilation par pays (*) | 010 | 070 | 100 | 110 | 120 |
| 011 Belgique | € 614.113.892 | € 295.689.288 | € 295.689.288 | 45,65 % | 1,00 % |
| 012 France | € 882.904.287 | € 349.382.462 | € 349.382.462 | 53,94 % | 1,00 % |
| 013 Pays-Bas | € 3.443.554 | € 1.161.406 | € 1.161.406 | 0,18 % | 2,00 % |
| 014 Espagne | € 4.481.076 | € 883.003 | € 883.003 | 0,14 % | 0,00 % |
| 015 Autres pays | € 1.645.263 | € 602.314 | € 602.314 | 0,09 % | 0,17 % |
| 020 Total | € 1.506.588.072 | € 647.718.473 | € 647.718.473 | 100,00 % | 1,00 % |

| | | Valeur/pourcentage 010 |
|-----|--|------------------------|
| 010 | Montant total d'exposition au risque | € 647.718.473 |
| 020 | Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement | 1,00 % |
| 030 | Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement | € 6.474.991 |

(*) : les expositions étrangères dont les exigences de fonds propres sont inférieures à 1 million d'euros figurent sur la ligne « Autres pays »

2023

La croissance de l'établissement se reflète dans l'augmentation des expositions. En raison de sa taille, l'établissement applique uniquement l'approche standard (Standardised Approach) pour le risque de crédit et l'approche par indicateur de base (Basic Indicator Approach) pour le risque opérationnel.

Les expositions se concentrent principalement sur le bilan et dans un nombre limité de rubriques. L'exigence de fonds propres de Bâle III (calculée comme 10,5 % de l'exposition pondérée au risque de crédit) est aisément respectée. L'objectif SREP est calculé sur la base de l'objectif de fonds propres (14,52 %).

| Expositions & exigence de fonds propres | expositions | pondéré | Exigence Bâle III | Exigence SREP |
|--|---------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Administrations centrales et banques | € 199.059.092,51 | - | - | - |
| Autorités régionales ou locales | - | - | - | - |
| Organismes de droit public | - | - | - | - |
| Banques multilatérales de développement | - | - | - | - |
| Organisations internationales | - | - | - | - |
| Établissements | € 890.857,74 | € 178.171,44 | € 18.708,00 | € 24.748,01 |
| Entreprises | € 25.743.496,40 | € 21.421.477,85 | € 2.249.255,17 | € 2.975.443,27 |
| Particuliers & petites entités | € 5.162.663,21 | € 3.808.868,76 | € 399.931,22 | € 529.051,87 |
| Hypothèques garanties par des biens immobiliers | € 968.385.704,21 | € 337.437.715,16 | € 35.430.960,09 | € 46.870.098,64 |
| Défaut de paiement | € 238.291.031,32 | € 238.798.352,82 | € 25.073.827,05 | € 33.169.091,21 |
| Risque particulièrement élevé | € 3.379.508,90 | € 5.069.263,35 | € 532.272,65 | € 704.120,68 |
| Obligations garanties | - | - | - | - |
| Positions de titrisation | - | - | - | - |
| Établissements et entreprises à court terme | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - |
| Actions | - | - | - | - |
| Autres postes | € 9.818.637,78 | € 4.991.960,83 | € 524.155,89 | € 693.383,36 |
| Total | € 1.450.730.992,07 | € 611.705.810,21 | € 64.229.110,07 | € 84.965.937,04 |
| Portefeuille de négociation | - | - | - | - |
| Risque de change, de règlement et sur matières premières | - | - | - | - |
| Risque opérationnel | - | € 74.862.224,50 | € 5.988.977,96 | € 9.919.244,75 |
| Total | - | € 686.568.034,71 | € 70.218.088,03 | € 94.885.181,78 |

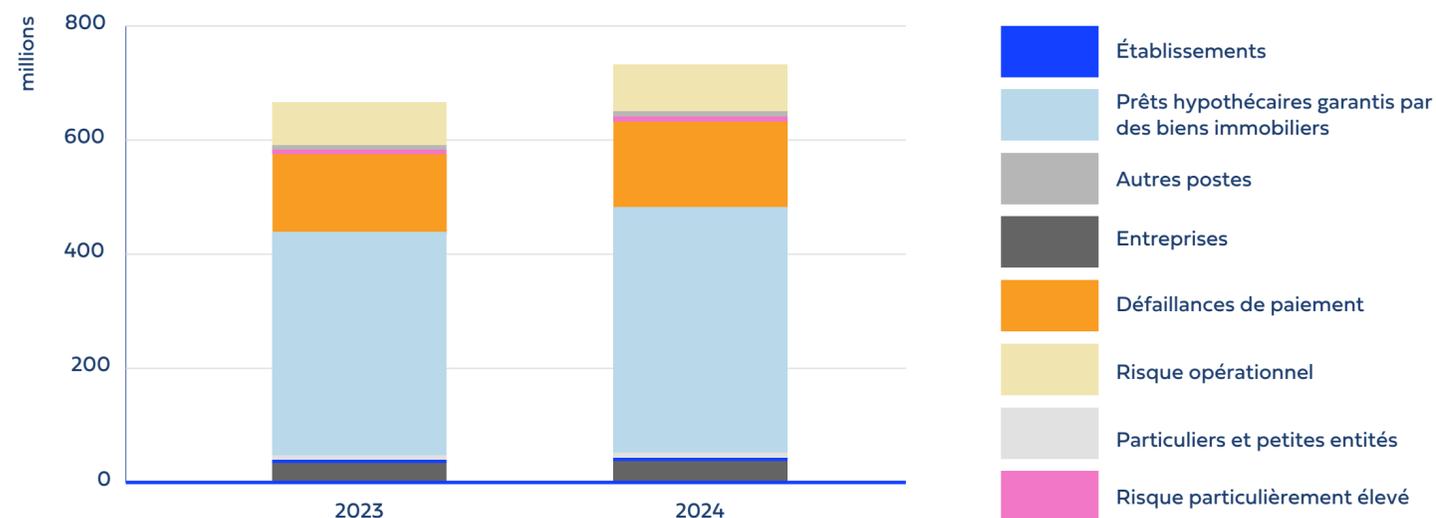
2024

| Expositions & exigence de fonds propres | expositions | pondéré | Exigence Bâle III | Exigence SREP |
|--|---------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| Administrations centrales et banques | € 369.932.613,58 | - | - | - |
| Autorités régionales ou locales | - | - | - | - |
| Organismes de droit public | - | - | - | - |
| Banques multilatérales de développement | - | - | - | - |
| Organisations internationales | - | - | - | - |
| Établissements | € 322.267,27 | € 64.453,15 | € 6.767,58 | € 9.358,60 |
| Entreprises | € 33.605.739,57 | € 26.019.558,07 | € 2.732.053,60 | € 3.778.039,83 |
| Particuliers & petites entités | € 5.168.533,33 | € 3.812.968,27 | € 400.361,67 | € 553.642,99 |
| Hypothèques garanties par des biens immobiliers | € 1.172.901.954,10 | € 369.297.413,00 | € 38.776.228,37 | € 53.621.984,37 |
| Défaut de paiement | € 239.277.751,85 | € 239.709.095,45 | € 25.169.455,02 | € 34.805.760,66 |
| Risque particulièrement élevé | € 2.637.802,58 | € 3.956.703,86 | € 415.453,91 | € 574.513,40 |
| Obligations garanties | - | - | - | - |
| Positions de titrisation | - | - | - | - |
| Établissements et entreprises à court terme | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - |
| Actions | - | - | - | - |
| Autres postes | € 11.293.089,17 | € 4.922.733,91 | € 516.887,06 | € 714.780,96 |
| Total | € 1.835.139.751,45 | € 647.782.925,71 | € 68.017.207,20 | € 94.058.080,81 |
| Portefeuille de négociation | - | - | - | - |
| Risque de change, de règlement et sur matières premières | - | - | - | - |
| Risque opérationnel | - | € 77.091.156,75 | € 6.167.292,54 | € 10.507.524,67 |
| Total | | € 724.874.082,46 | € 74.184.499,74 | € 104.565.605,48 |

L'évolution des expositions pondérées (Risk Weighted Assets) au cours des deux dernières années est illustrée dans le graphique ci-dessous. [Graphique 27](#)

Les principales expositions pondérées se situent dans les catégories « hypothèques garanties par des biens immobiliers » et « défaut de paiement », qui sont reprises au bilan en tant que créances sur clients. La distinction entre ces deux catégories est liée, entre autres, au retard de remboursement (inférieur ou supérieur à 90 jours de retard de paiement) et à l'improbabilité de remboursement (UTP).

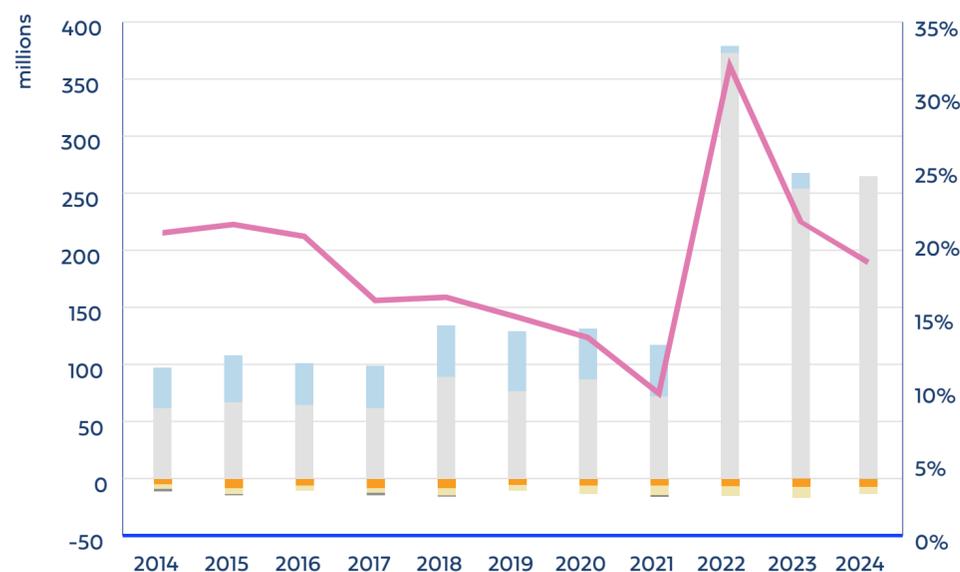
[Graphique 27](#)



La catégorie de risque « hypothèques garanties par des biens immobiliers » a connu une nouvelle hausse en 2024. Cela s'explique principalement par la forte croissance organique des créances sur clients, comme indiqué plus haut. Dans les deux rapports annuels précédents, une hausse de la catégorie de risque « défaut de paiement » avait également été rapportée, en raison de l'obligation imposée par l'autorité de surveillance en 2022 de pondérer à 100 % les crédits dont le capital n'est remboursé qu'à l'échéance et qui ne remplissent pas un certain nombre de conditions (notamment une durée maximale de 36 mois) dans le calcul des actifs pondérés. En outre, ces

crédits doivent être déclarés comme non performants dans les rapports prudentiels, même s'ils ne présentent aucun retard de paiement et que les garanties couvrent largement les risques encourus. Cela a eu un impact significatif sur le ratio de fonds propres en 2022 pour deux raisons. Tout d'abord, il y a l'impact direct lié à la pondération plus élevée qui doit être appliquée à ces positions en risque. Cet impact était déjà visible dans le ratio de fonds propres de 2021. En 2023, l'établissement a réussi à réduire de manière significative l'exposition à ce type de créances, qui est passée de 366,32 millions d'euros fin 2022 à 238,29 millions d'euros fin 2023. En 2024, ce montant est resté pratiquement stable. L'établissement continue de s'engager activement dans la réduction de cette catégorie de créances, bien qu'il continue chaque année à octroyer de nouveaux crédits de ce type. Par ailleurs, il y a l'impact différé sur les fonds propres résultant de la déduction additionnelle liée aux « couvertures insuffisantes pour les expositions non performantes ». En 2024, cette déduction s'est élevée à un montant de 26,3 millions d'euros. Pour plus de clarté, l'évolution des expositions non performantes selon l'approche prudentielle est représentée dans le graphique ci-dessous. [Graphique 28](#)

Graphique 28



Le lecteur attentif notera que l'évolution de ces expositions jusqu'en 2021 correspond entièrement à celle du graphique relatif aux créances irrécouvrables, douteuses et incertaines (voir ci-dessus). Le ratio NPE prudentiel a donc fortement augmenté en 2022 pour atteindre 31,96 %, suite à la modification susmentionnée de l'interprétation prudentielle, avant de reculer à 21,38 % en 2023. En 2024, l'encours de ces crédits a légèrement diminué d'environ 2 millions d'euros ; toutefois, en raison de la croissance du portefeuille de crédits,

le ratio NPE a poursuivi sa baisse, atteignant 19,50 %. L'encours des expositions non performantes au sens prudentiel devrait continuer à diminuer systématiquement dans les années à venir, ces types de crédits n'étant désormais octroyés qu'à titre exceptionnel. Par conséquent, le stock existant d'expositions est appelé à se tarir, une fois qu'elles seront remboursées de manière anticipée (supra) ou qu'elles arriveront à échéance dans les cas extrêmes. Le suivi de cette évolution est assuré de manière continue par la direction ainsi que par la Fonction de gestion des risques. Les deux catégories d'expositions concernent quasi exclusivement des créances garanties, ce qui confère au risque immobilier une importance particulière dans le cadre du risque de crédit. L'établissement maîtrise ce risque grâce à sa politique d'acceptation selon laquelle elle ne collabore qu'avec un nombre restreint d'experts agréés, auxquels elle donne des instructions précises et qu'elle évalue régulièrement. Dans ce cadre strict, les risques sur le segment belge ne sont généralement acceptés qu'à hauteur de 80 % maximum de la valeur en vente forcée, tandis que sur le segment français, ils ne dépassent pas 60 % de la valeur en

vente libre. Lors de l'acquisition de portefeuilles de crédits, ce risque immobilier est rigoureusement évalué au travers d'une « procédure de due diligence », influençant l'offre finale formulée par l'établissement. La Fonction de gestion des risques évalue le risque immobilier, entre autres, par le biais d'un test de résistance annuel, intégré dans le calcul ICAAP. Les autres expositions sont restées pratiquement stables.

Le risque opérationnel est calculé selon l'approche de l'indicateur de base (Basic Indicator Approach) en utilisant le résultat opérationnel moyen des trois derniers exercices, auquel est appliquée une exigence de 15 %. Ce résultat moyen continue d'augmenter, entraînant une exigence en fonds propres croissante pour le risque opérationnel, ce qui a un effet négatif sur le ratio de fonds propres. Aucune exigence n'est applicable au risque de marché, l'établissement n'exerçant pas d'activités sous-jacentes dans ce domaine.

En conséquence, le ratio de fonds propres a diminué de 0,75 % par rapport à l'exercice précédent.

Le CRR3 est entré en vigueur le 1er janvier 2025. L'application des nouvelles règles entraînera, sur la base des expositions actuelles, une diminution des positions à risque dès 2025 pour l'établissement. Ce sont principalement les actifs pondérés dans la catégorie « hypothèques garanties par des biens immobiliers » qui diminueront, en raison du ratio relativement faible entre les créances en cours et la valeur des garanties (Loan-To-Value) au sein de l'établissement.

La directive relative au ratio de levier prévoit actuellement un minimum de 3 %. Le ratio de l'établissement, présenté dans le tableau ci-après, respecte aisément cette exigence.

Un ratio de levier contraignant sera déterminé dans les années à venir. Celui-ci pourrait être supérieur aux 3 % actuels. Le ratio a diminué en 2024 en raison d'une croissance des expositions plus forte que celle des fonds propres.

Expositions non performantes et expositions renégociées

L'établissement a mis en place une politique concernant ses expositions non performantes et ses expositions renégociées. L'objectif de cette stratégie est de réduire les expositions non performantes de manière ambitieuse mais réaliste sur un horizon temporel défini. Comme indiqué précédemment, une partie de ces expositions est systématiquement classée comme non performante, même en l'absence de retard de paiement enregistré, et alors même que les garanties couvrent plus qu'intégralement les risques encourus. Aucune action spécifique n'est menée sur cette partie de l'exposition, mais elle est amenée à disparaître de manière organique, l'établissement ayant l'intention de limiter ce type d'exposition, étant donné la pression qu'elles exercent sur ses fonds propres.

| Ratio de levier | 31/12/2023 | | 31/12/2024 | |
|------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | rapporté | après l'assemblée annuelle | rapporté | après l'assemblée annuelle |
| Fonds propres de catégorie 1 | € 110.355.272,45 | € 117.629.615,22 | € 111.052.638,57 | € 113.947.275,31 |
| Expositions | € 1.444.445.154,13 | € 1.444.445.154,13 | € 1.708.890.323,40 | € 1.708.890.232,40 |
| Ratio de levier | 7,64 % | 8,14 % | 6,50 % | 6,67 % |

A. Qualité de crédit des expositions renégociées

| | | Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation | | | |
|-----------|--------------------------------|--|------------------------------|---------------------|-----------------|
| | | Performantes renégociées | Non performantes renégociées | | |
| | | | | Dont en défaut | Dont dépréciées |
| 1 | Prêts et avances | € 6.967.303 | € 26.806.052 | € 26.806.052 | - |
| 2 | Banques centrales | - | - | - | - |
| 3 | Administrations publiques | - | - | - | - |
| 4 | Établissements de crédit | - | - | - | - |
| 5 | Autres entreprises financières | - | - | - | - |
| 6 | Entreprises non financières | € 692.612 | € 5.642.199 | € 5.642.199 | - |
| 7 | Ménages | € 6.274.691 | € 21.163.853 | € 21.163.853 | - |
| 8 | Titres de créance | - | - | - | - |
| 9 | Engagements de prêts donnés | - | - | - | - |
| 10 | Total | € 6.967.303 | € 26.806.052 | € 26.806.052 | - |

| | Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions | | Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées | |
|----------------------------------|---|--|--|---|
| | Sur les expositions performantes renégociées | Sur les expositions non performantes renégociées | | Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation |
| 1 Prêts et avances | - | -€ 413.848 | € 37.825.466 | € 30.260.973 |
| 2 Banques centrales | - | - | - | - |
| 3 Administrations publiques | - | - | - | - |
| 4 Établissements de crédit | - | - | - | - |
| 5 Autres entreprises financières | - | - | - | - |
| 6 Entreprises non financières | - | -€ 74.000 | € 7.040.610 | € 6.018.923 |
| 7 Ménages | - | -€ 339.848 | € 30.784.856 | € 24.242.050 |
| 8 Titres de créance | - | - | - | - |
| 9 Engagements de prêts donnés | - | - | - | - |
| 10 Total | - | -€ 413.848 | € 37.825.466 | € 30.260.973 |

B. Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes en fonction des jours de retard

| | | Valeur comptable brute/montant nominal | | |
|-----------|--|---|-------------------------------------|--------------------|
| | | Expositions performantes | | |
| | | Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours | En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours | |
| 1 | Prêts et avances | € 1.104.285.695 | € 1.095.016.479 | € 9.269.217 |
| 2 | Banques centrales | - | - | - |
| 3 | Administrations publiques | - | - | - |
| 4 | Établissements de crédit | - | - | - |
| 5 | Autres entreprises financières | € 4.161.444 | € 4.161.444 | - |
| 6 | Entreprises non financières | € 95.837.873 | € 95.121.753 | € 716.120 |
| 7 | Dont PME | € 93.322.600 | € 92.606.480 | € 716.120 |
| 8 | Ménages | € 1.004.286.378 | € 995.733.281 | € 8.553.097 |
| 9 | Titres de créance (debt securities) | - | - | - |
| 10 | Banques centrales | - | - | - |
| 11 | Administrations publiques | - | - | - |
| 12 | Établissements de crédit | - | - | - |
| 13 | Autres entreprises financières | - | - | - |
| 14 | Entreprises non financières | - | - | - |
| 15 | Expositions hors bilan | € 4.679.133 | - | - |
| 16 | Banques centrales | - | - | - |
| 17 | Administrations publiques | - | - | - |
| 18 | Établissements de crédit | - | - | - |
| 19 | Autres entreprises financières | - | - | - |
| 20 | Entreprises non financières | € 2.333.481 | - | - |
| 21 | Ménages | € 2.345.653 | - | - |
| 22 | Total | € 1.108.964.829 | € 1.095.016.479 | € 9.269.217 |

| | | Valeur comptable brute/montant nominal | | | | | | | | |
|-----------|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|
| | | Expositions non performantes | | | | | | | | |
| | | Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours | En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours | En souffrance > 180 jours ≤ 1 an | En souffrance > 1 an ≤ 2 ans | En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans | En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans | En souffrance > 7 ans | Dont en défaut | |
| 1 | Prêts et avances | € 272.899.151 | € 188.875.087 | € 15.709.604 | € 16.996.019 | € 21.298.552 | € 18.733.272 | € 4.444.285 | € 6.842.332 | € 272.899.151 |
| 2 | Banques centrales | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 3 | Administrations publiques | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 4 | Établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 5 | Autres entreprises financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 6 | Entreprises non financières | € 37.731.303 | € 16.594.964 | € 2.971.269 | € 2.935.880 | € 4.907.195 | € 7.739.587 | € 1.296.427 | € 1.285.980 | € 37.731.303 |
| 7 | Dont PME | € 37.613.958 | € 16.477.619 | € 2.971.269 | € 2.935.880 | € 4.907.195 | € 7.739.587 | € 1.296.427 | € 1.285.980 | € 37.613.958 |
| 8 | Ménages | € 235.167.848 | € 172.280.123 | € 12.738.334 | € 14.060.139 | € 16.391.357 | € 10.993.685 | € 3.147.858 | € 5.556.352 | € 235.167.848 |
| 9 | Titres de créance (debt securities) | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 10 | Banques centrales | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 11 | Administrations publiques | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 12 | Établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 13 | Autres entreprises financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 14 | Entreprises non financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 15 | Expositions hors bilan | € 98.467 | - | - | - | - | - | - | - | € 98.467 |
| 16 | Banques centrales | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 17 | Administrations publiques | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 18 | Établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 19 | Autres entreprises financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 20 | Entreprises non financières | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 21 | Ménages | € 98.467 | - | - | - | - | - | - | - | € 98.467 |
| 22 | Total | € 272.997.618 | € 188.875.087 | € 15.709.604 | € 16.996.019 | € 21.298.552 | € 18.733.272 | € 4.444.285 | € 6.842.332 | € 272.997.618 |

C. Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

| | Valeur comptable brute/montant nominal | | Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions | |
|--|--|------------------------------|---|--|
| | Expositions performantes | Expositions non performantes | Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions | Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions |
| 1 Prêts et avances | € 1.104.285.695 | € 272.899.151 | - | € -3.536.866 |
| 2 Banques centrales | - | - | - | - |
| 3 Administrations publiques | - | - | - | - |
| 4 Établissements de crédit | - | - | - | - |
| 5 Autres entreprises financières | € 4.161.444 | - | - | - |
| 6 Entreprises non financières | € 95.837.873 | € 37.731.303 | - | € -1.360.230 |
| 7 Dont PME | € 93.322.600 | € 37.613.958 | - | € -1.360.230 |
| 8 Ménages | € 1.004.286.378 | € 235.167.848 | - | € -2.176.637 |
| 9 Titres de créance (debt securities) | - | - | - | - |
| 10 Banques centrales | - | - | - | - |
| 11 Administrations publiques | - | - | - | - |
| 12 Établissements de crédit | - | - | - | - |
| 13 Autres entreprises financières | - | - | - | - |
| 14 Entreprises non financières | - | - | - | - |
| 15 Expositions hors bilan | € 4.679.133 | € 98.467 | - | - |
| 16 Banques centrales | - | - | - | - |
| 17 Administrations publiques | - | - | - | - |
| 18 Établissements de crédit | - | - | - | - |
| 19 Autres entreprises financières | - | - | - | - |
| 20 Entreprises non financières | € 2.333.481 | - | - | - |
| 21 Ménages | € 2.345.653 | € 98.467 | - | - |
| 22 Total | € 1.108.964.829 | € 272.997.618 | - | € -3.536.866 |

| | Sortie partielle du bilan cumulée | Sûretés et garanties financières reçues | |
|--|--------------------------------------|---|---|
| | | Sur les expositions performantes | Sur les expositions non performantes |
| 1 Prêts et avances | € -2.722.908 | € 1.075.727.955 | € 266.799.167 |
| 2 Banques centrales | - | - | - |
| 3 Administrations publiques | - | - | - |
| 4 Établissements de crédit | - | - | - |
| 5 Autres entreprises financières | - | € 4.160.952 | - |
| 6 Entreprises non financières | € -173.267 | € 72.610.359 | € 36.296.978 |
| 7 Dont PME | € -173.267 | € 72.610.359 | € 36.296.978 |
| 8 Ménages | € -2.549.641 | € 998.956.644 | € 230.502.189 |
| 9 Titres de créance (debt securities) | - | - | - |
| 10 Banques centrales | - | - | - |
| 11 Administrations publiques | - | - | - |
| 12 Établissements de crédit | - | - | - |
| 13 Autres entreprises financières | - | - | - |
| 14 Entreprises non financières | - | - | - |
| 15 Expositions hors bilan | - | - | - |
| 16 Banques centrales | - | - | - |
| 17 Administrations publiques | - | - | - |
| 18 Établissements de crédit | - | - | - |
| 19 Autres entreprises financières | - | - | - |
| 20 Entreprises non financières | - | - | - |
| 21 Ménages | - | - | - |
| 22 Total | € -2.722.908 | € 1.075.727.955 | € 266.799.167 |

D. Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution

| Sûretés obtenues par prise de possession | | |
|--|---|-------------------------------|
| | Valeur lors de la comptabilisation initiale | Variations négatives cumulées |
| 1 Immobilisations corporelles | - | - |
| 2 Actifs autres que les immobilisations corporelles | € 260.000,00 | - |
| 3 Biens immobiliers résidentiels | € 260.000,00 | - |
| 4 Biens immobiliers commerciaux | - | - |
| 5 Biens mobiliers (voiture, transport, etc.) | - | - |
| 6 Instruments de capitaux propres et titres de créance | - | - |
| 7 Autres | - | - |
| 8 Total | € 260.000,00 | - |

Charges grevant les actifs

L'établissement disposait, à la clôture de l'exercice 2024, d'actifs grevés pour un montant de 8.613.592,00 euros.

Il s'agit concrètement du montant non éligible dans le cadre de l'obligation de réserve monétaire.

| | Valeur comptable des actifs grevés | Juste valeur des actifs grevés | Valeur comptable des actifs non grevés | Juste valeur des actifs non grevés |
|---|------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|
| | 010 | 040 | 060 | 090 |
| 010 Actifs de l'établissement déclarant | € 8.613.592,00 | - | € 1.746.824.966,76 | - |
| 020 Prêts à vue | € 8.613.592,00 | - | € 361.218.601,62 | - |
| 030 Instruments de capitaux propres | - | - | - | - |
| 040 Titres de créance | - | - | - | - |
| 100 Prêts et avances autres que les prêts à vue | - | - | € 1.373.647.979,71 | - |
| 120 Autres actifs | - | - | € 11.958.385,43 | - |

Les sûretés reçues concernent quasi exclusivement des inscriptions hypothécaires.

| | | Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis | Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés |
|------------|---|--|---|
| | | 010 | 070 |
| 130 | Sûretés reçues par l'établissement déclarant | - | € 3.104.423.766,87 |
| 150 | Instruments de capitaux propres | - | - |
| 160 | Titres de créance | - | € 17.430.506,98 |
| 220 | Prêts et avances autres que les prêts à vue | - | - |
| 230 | Autres sûretés reçues | - | € 3.086.993.259,89 |
| 240 | Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs | - | € 0,00 |

| | | Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés | Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés |
|------------|--|--|--|
| | | 010 | 030 |
| 010 | Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés | € 8.613.592,00 | € 8.613.592,00 |

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Étant donné que les résultats de l'établissement proviennent quasi exclusivement du résultat d'intérêts, la gestion du risque de taux revêt une très grande importance.

Le calcul des indicateurs de risque est donc effectué périodiquement par la Fonction de gestion des risques. L'établissement applique les prescriptions réglementaires, complétées par un certain nombre d'hypothèses spécifiques à sa propre situation. Il utilise ainsi un modèle de remboursement anticipé, reflétant le niveau élevé effectif de remboursements anticipés des crédits clients dans les flux de trésorerie. De plus, un modèle NMD est appliqué pour les comptes d'épargne. Dans ce modèle, l'ajustement des taux d'intérêt des NMD (comptes d'épargne) est déterminé sur la base des catégories Stable/Non-Stable/Core/Non-Core. Cela est déterminé sur la base de diverses hypothèses et données historiques.

D'un point de vue prudentiel, un écart allant jusqu'à 15 % par rapport aux fonds propres de catégorie 1 est toléré dans l'application des six scénarios de taux d'intérêt définis par l'EBA. À la date de clôture des comptes annuels, l'écart le plus défavorable — correspondant à une hausse parallèle de 200 points de base des taux d'intérêt — s'élevait à 11,20 %. Pour maintenir ce ratio en dessous de la limite, certaines mesures ont été prises et une vigilance accrue est requise.

Des mesures ont été prises et une vigilance accrue est requise.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la sensibilité patrimoniale et de la sensibilité des revenus résultant de différents scénarios de fluctuations des taux d'intérêt (les six scénarios de l'EBA ainsi que deux scénarios internes).

| | CODE | Sensibilité patrimoniale | | Sensibilité des revenus | |
|---|------------|--|-------------------------------|-------------------------|-----------------|
| | | Valeur économique du portefeuille bancaire | | Résultat d'intérêt | |
| | | Hors marges commerciales | Marges commerciales comprises | Effectif | Anticipé |
| | | | | 12 mois précédents | 12 mois à venir |
| | | 060 | 010 | 020 | 030 |
| 1. Raidissement de la courbe de taux | 100 | | € 238.529.030,44 | | |
| 2. Hausse des taux à court terme | 200 | | € 237.837.784,32 | | |
| 3. Hausse parallèle de 200 points de base | 300 | | € 228.451.692,82 | | € 46.795.557,14 |
| 4. Pas de modification | 400 | | € 240.885.843,71 | € 38.583.552,68 | € 51.529.036,14 |
| 5. Baisse parallèle de 200 points de base | 500 | | € 249.787.945,29 | | € 53.990.820,83 |
| 6. Baisse des taux à court terme | 600 | | € 241.513.644,89 | | |
| 7. Aplatissement de la courbe de taux | 700 | | € 242.412.137,86 | | |
| 8. Hausse parallèle de 100 points de base | Interne | | € 234.821.118,14 | | |
| 9. Baisse parallèle de 100 points de base | Interne | | € 244.633.858,93 | | |

L'établissement n'utilise pas d'instruments de couverture comme des dérivés de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La position de liquidité de l'établissement fait l'objet d'un suivi permanent de la part du service Finance, sous la direction du CFO, avec un retour d'information vers la Fonction de gestion des risques. Au cours des dernières années, l'établissement a disposé d'un tampon de liquidité conséquent. Cela permet évidemment de satisfaire aisément aux exigences en matière de besoins de liquidité à court terme (LCR) et à plus long terme (NSFR).

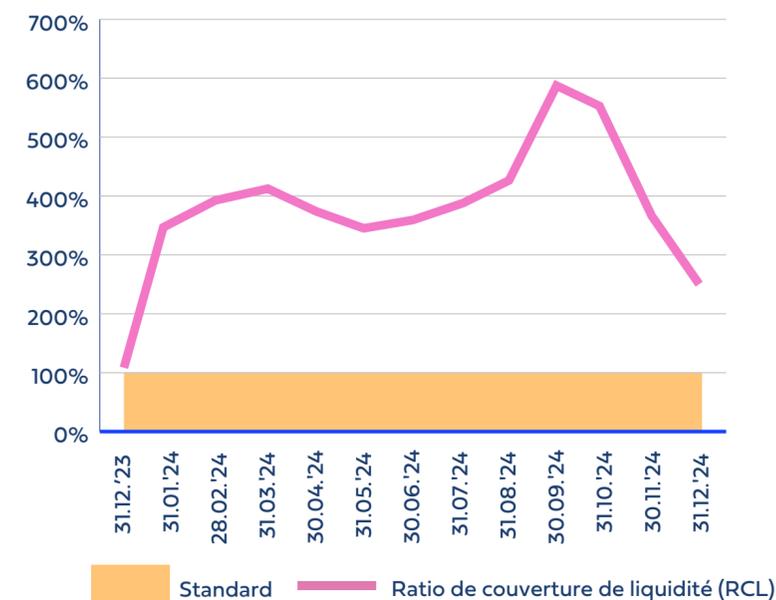
Le tableau ci-dessous montre l'évolution du ratio de couverture de besoins de liquidité (LCR) conformément à la circulaire NBB_2018_06.

Le graphique suivant montre de manière plus détaillée l'évolution mensuelle du LCR. La norme pour le ratio est de 100 %. [Graphique 29](#)

| LCR | 31/03/2024 | 30/06/2024 | 30/09/2024 | 31/12/2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Tampon de liquidité | € 346.912.767 | € 286.429.104 | € 484.411.161 | € 361.117.707 |
| Sortie nette de trésorerie totale | € 83.898.400 | € 79.337.009 | € 81.864.824 | € 144.149.446 |
| Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) | 413,5 % | 361,0 % | 591,7 % | 250,5 % |

Le LCR a suivi une évolution progressivement ascendante en 2024, en prévision d'un volume élevé de comptes à terme arrivant à échéance en décembre 2024 et en janvier 2025. En conséquence, le LCR a enregistré un repli au cours des deux derniers mois de 2024. Un LCR de 250,52 % a été atteint à la fin de l'exercice.

Graphique 29



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de financement stable net (NSFR).

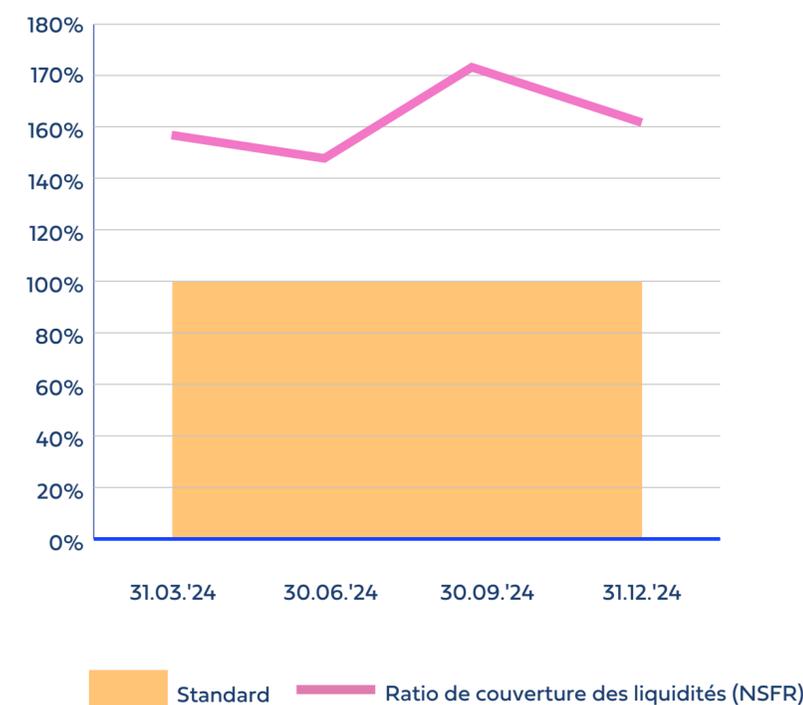
| NSFR | 31/03/2024 | 30/06/2024 | 30/09/2024 | 31/12/2024 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE | € 1.516.484.612 | € 1.499.585.058 | € 1.711.442.590 | € 1.635.937.844 |
| FINANCEMENT STABLE REQUIS | € 954.146.173 | € 973.543.245 | € 990.415.196 | € 1.011.736.573 |
| Ratio de financement stable net (NSFR) | 158,9 % | 154,0 % | 172,8 % | 161,7 % |

Le NSFR a affiché une évolution stable en 2024. L'établissement dispose d'un important volume de financement stable disponible. Le financement stable requis reste quant à lui plus faible grâce à un large tampon de liquidité.

Un processus ILAAP est réalisé chaque année depuis 2018. Ce processus permet d'analyser le profil de liquidité en tenant compte d'un horizon temporel de trois ans.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du ratio de financement stable net. La norme pour le ratio est également de 100 %. *Graphique 30*

Graphique 30





Autres risques

Les autres risques auxquels l'établissement est exposé sont suivis par la Fonction de gestion des risques et, le cas échéant, quantifiés dans le cadre du processus ICAAP.

Rentabilité

Le premier graphique ci-dessus montre l'évolution de la rentabilité des actifs (Return on Assets - ROA). L'établissement a affiché jusqu'en 2022 un ROA nettement supérieur à la moyenne du secteur. À partir de 2023, le ROA a diminué en raison de la forte croissance du total du bilan et du recul du résultat. Au moment de la rédaction du rapport annuel, aucune donnée sectorielle pertinente n'était encore disponible. Seul le chiffre relatif aux ISS était disponible pour le troisième trimestre (BCE - Supervisory Banking Statistics for significant institutions - Third quarter 2024 - page 10). Cette donnée constitue donc vraisemblablement une surestimation du chiffre effectif.

Graphique 31

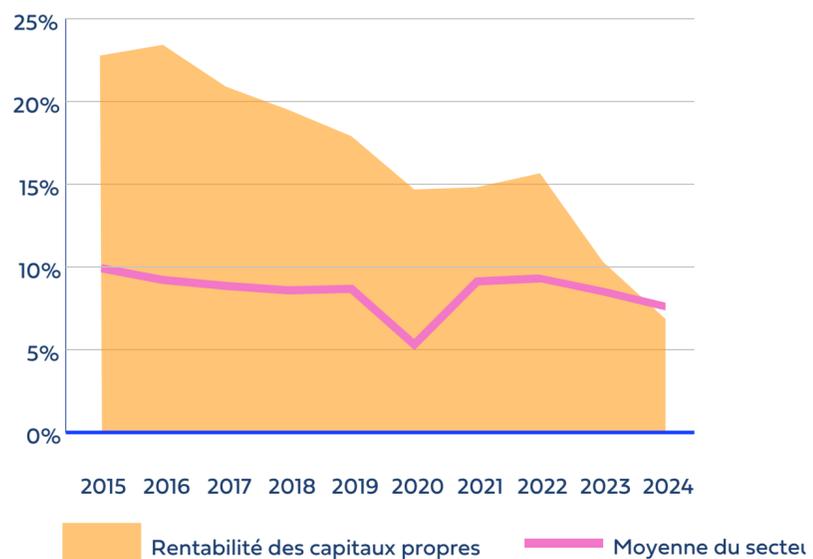
Le graphique suivant montre la rentabilité des capitaux propres (Return on Equity - ROE). [Graphique 32](#)

Le Return on Equity a diminué en 2024 pour atteindre 6,97 %. La moyenne sectorielle pour les petites banques s'élevait à 7,50 % en 2024 (Banque Nationale de Belgique – Rapport 2024 – page 213). C'est la première fois que ce ratio se situe en dessous de la moyenne du secteur.

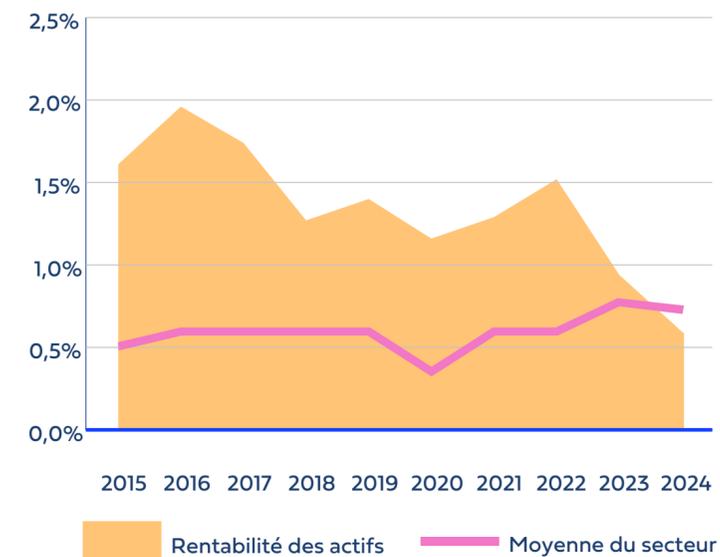
Un dernier graphique montre le ratio coût/revenu (Cost/Income ratio - CIR). [Graphique 33](#)

Le Cost/Income ratio a continué d'augmenter en 2024, pour s'établir à 58,92 %. Cette progression est conforme à la moyenne sectorielle observée pour ce ratio chez les petites banques. Les investissements et coûts liés à l'informatique, à la digitalisation, à la cybersécurité et aux nouvelles réglementations ont contribué à cette hausse chez les petits acteurs².

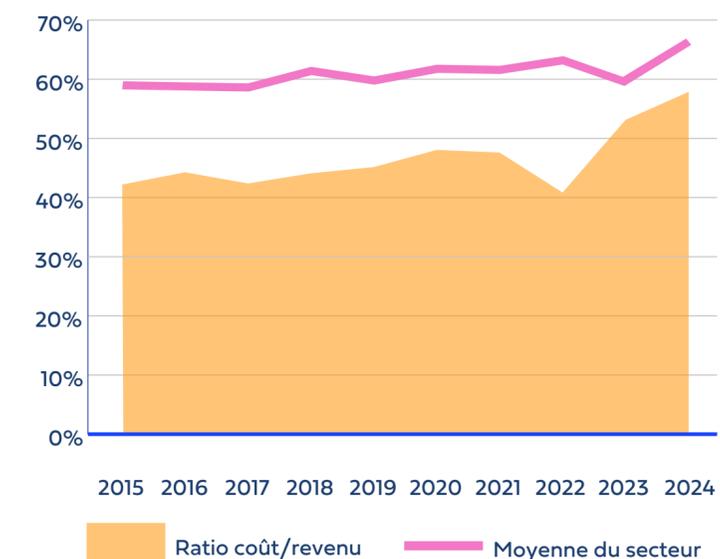
Graphique 32



Graphique 31



Graphique 33



²Banque Nationale de Belgique - Rapport 2024 - page 213

A photograph of three people standing outdoors in a natural setting, possibly a park or field, during the golden hour of late afternoon. On the left, a man in a light blue checkered shirt is seen in profile, looking towards the center. In the middle, a man with grey hair wearing a maroon sweater is looking towards the right. On the right, a woman with dark hair wearing a green sweater is seen from the back, looking towards the man in the maroon sweater. The background is softly blurred, showing trees and a bright sky.

Gestion des risques

En tant qu'établissement de crédit, l'entreprise est exposée à un certain nombre de risques spécifiques au secteur. Ces risques sont suivis de près par la direction journalière de l'établissement. Il s'agit notamment du risque de solvabilité, du risque de crédit, du risque de taux d'intérêt, du risque de concentration, du risque opérationnel (dont les principales sources sont le risque d'externalisation et le risque informatique) ainsi que du risque de liquidité. En raison de la nature de ses activités, l'établissement n'est pas exposé à d'autres risques spécifiques au secteur tels que le risque de marché ou le risque de change.

Sur le plan opérationnel, les risques sont suivis par la Fonction de gestion des risques. Celle-ci entretient un dialogue direct et permanent avec le CEO et le CFO. La Fonction de gestion des risques joue un rôle essentiel dans le système de gestion des risques de l'établissement et est responsable, entre autres, de l'identification, de l'évaluation, du suivi et du reporting des risques auxquels l'établissement est exposé.

La Fonction de gestion des risques est également en charge de tous les rapports prudentiels qualitatifs externes liés au système de gestion des risques et de contrôle interne. Ces rapports suivent un trajet d'approbation spécifique avant d'être chargés en externe dans les systèmes de reporting prévus à cet effet.

En outre, le Comité de direction est informé chaque trimestre de l'état d'avancement du système de gestion des risques. Cela comprend un aperçu de la réalisation des activités de la Fonction de gestion des risques, ainsi qu'un rapport sur les risques et leur évolution par rapport à l'appétit au risque de l'établissement.

Des rapports intermédiaires sur les risques peuvent, le cas échéant (par exemple en cas de risques élevés nécessitant un suivi étroit), être présentés à tout moment au cours de l'une des réunions du Comité de direction, de même que des propositions relatives aux activités et initiatives de la Fonction de gestion des risques.

La Fonction de gestion des risques rend également compte au moins quatre fois par an au Comité d'audit et des risques mis en place au sein du Conseil d'administration. Au sein de ce comité, les membres sont informés de l'évolution des risques et de leur progression par rapport à l'appétit au risque. En outre, la Fonction de gestion des risques rend compte des résultats de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et de l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process). Ces résultats sont également évalués au regard des exigences SREP (Supervisory Review and Evaluation Process). Cette évaluation n'a révélé aucune divergence significative en 2024.

Depuis 2015, l'établissement élabore un plan de redressement. Depuis 2022, il peut à ce titre recourir aux lignes directrices relatives à un plan de redressement simplifié. Un plan de redressement est une stratégie de gestion visant à prévenir la défaillance d'un établissement soumis à des tensions aiguës. La finalité d'un plan de redressement n'est pas tant de prévoir les facteurs qui pourraient occasionner une crise, mais plutôt de déterminer les options qui pourraient être disponibles pour réagir à une crise et d'évaluer si ces options

La Fonction de gestion des risques joue un rôle essentiel dans le système de gestion des risques de l'établissement.

sont suffisamment robustes. Le plan de redressement doit donc aider l'établissement de crédit à préparer ses réactions en cas de crise potentielle, mais il est entendu que dans une crise réelle, les décisions spécifiques devront être prises en fonction des particularités de la crise. L'établissement de crédit actualise son plan de redressement au moins tous les deux ans.

Comme indiqué, la Fonction de gestion des risques rend compte chaque trimestre, à l'aide d'un cadre de suivi, l'exposition aux différents risques. Ce cadre de suivi comprend une série d'indicateurs de risque assortis de différents seuils.

En 2024, le dépassement de certains de ces seuils a été constaté pour plusieurs paramètres.

Une distinction est faite entre les seuils définis par la loi et les seuils internes. Un premier dépassement d'un seuil légal, observé depuis le début du reporting sur les risques, concerne les charges grevant les actifs. Ce dépassement s'explique, d'une part, par l'activité spécifique de l'établissement dans le domaine des « Non Performing Loans » (prêts non performants) et, d'autre part, par la proportion élevée des dépôts de détail dans le financement. L'autorité de surveillance est

**Une distinction est faite
entre les seuils définis
par la loi et les seuils internes.**





consciente de cette position « atypique » de l'établissement et en tient compte lors de l'évaluation du reporting afférent. Il s'agit d'ailleurs d'un problème rencontré par la plupart des « banques d'épargne ». En outre, un indicateur de taux d'intérêt a également dépassé son seuil au deuxième trimestre 2024. Cette situation a été corrigée par la direction au cours des trimestres suivants, notamment par la mise en œuvre de mesures de gestion ciblées. Un tel dépassement n'était par ailleurs pas inattendu, compte tenu de l'environnement de taux d'intérêt et de la sensibilité de l'établissement à l'évolution de ces taux. Concrètement, une hausse des taux d'intérêt (du marché) a des effets négatifs sur la valeur économique et les revenus de l'établissement. Les dépassements susmentionnés sont d'ailleurs similaires à ceux constatés au cours des deux exercices précédents et font l'objet d'un suivi attentif par le Comité de direction.

Par ailleurs, plusieurs seuils internes ont également été dépassés, le plus important étant lié à la rentabilité. Enfin, un risque opérationnel a été identifié concernant la résiliation anticipée de comptes à terme. Celle-ci pouvait être autorisée

par l'établissement sans motif valable, ce qui est généralement inhabituel. Suite à ce constat, il a été décidé de n'autoriser les résiliations anticipées que dans des cas exceptionnels et pour des raisons dûment justifiées.



Gouvernance

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration était composé des membres suivants en 2024 :

| Non exécutif et indépendant | Fonction |
|--|---|
| M. Dirk Vanderschrick | Président (à partir du 18 juin 2024) |
| Prof. Dirk Meulemans | Président (jusqu'au 18 juin 2024) |
| Mme Charlotte Callens | Administratrice |
| Prof. Dr Nancy Huyghebaert | Administratrice |
| M. Bart Kuipers | Administrateur |
| Non exécutif - représentant de l'actionnaire | |
| M. Dominiek De Clerck | Administrateur |
| Mme Véronique Santens | Administratrice |
| Exécutif | |
| Mme Inge Ampe | Administratrice déléguée |
| M. Luc Boret | Administrateur délégué |
| Mme Kathleen Debels | Administratrice déléguée |
| M. Patrick Herwegh | Administrateur délégué (à partir du 30 mai 2024) |
| M. Bernard Van Landschoot | Administrateur délégué (jusqu'au 26 février 2024) |

Les administrateurs non exécutifs ont constitué la majorité des membres tout au long de l'année. Le président est un administrateur non exécutif.

Le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Un Comité d'audit et des risques a été constitué au sein du Conseil d'administration. En tant qu'établissement sans importance significative, BankB a fait usage de la possibilité prévue à l'article 33, §1 de la Loi bancaire de confier les missions légales du comité d'audit et du comité des risques à un seul comité. En 2024, les membres de ce comité étaient les administrateurs non exécutifs indépendants et un administrateur non exécutif représentant l'actionnaire principal. Depuis le 1er janvier 2025, seuls les administrateurs non exécutifs indépendants sont membres de ce comité. Le comité se réunit au moins quatre fois par an.

BankB a également fait usage de la dérogation lui permettant de ne pas constituer de comité de rémunération ni de comité de nomination, comme le prévoit l'article 33, § 1er de la Loi bancaire. Les missions de ces comités sont assurées directement par le Conseil d'administration.



Comité de direction

Le Comité de direction était composé des membres suivants en 2024³ :

| | Fonction | Responsabilités |
|---------------------------|--|---|
| Mme Inge Ampe | CEO | Direction générale Audit interne HRM Compliance Gestion des risques |
| M. Luc Boret | CFO | Finance Facilities Levée de fonds Gestion des plaintes |
| Mme Kathleen Debels | COO | Backoffice crédits Gestion des comptes débiteurs Décideurs de crédit |
| M. Patrick Herwegh | CIO (à partir du 30 mai 2024) | ICT |
| M. Bernard Van Landschoot | CCO (jusqu'au 26 février 2024 ⁴) | Frontoffice crédits |

Le Comité de direction se réunit au moins deux fois par mois.

³Répartition des compétences au 31/12/2024 - au cours de l'année, certaines compétences ont été réattribuées au sein du Comité de direction.⁴À partir du 26/2/2024, fonction assumée ad interim par le CEO et le COO.

Politique de rémunération

En tant qu'établissement sans importance significative, BankB a fait usage des dispositions de l'article 34 de la Loi bancaire et la mission du comité de rémunération est assurée par l'ensemble du Conseil d'administration. Cette mission spécifique fait, en pratique, l'objet d'un ordre du jour et d'un calendrier distincts. En 2024, deux réunions ont été consacrées à la politique de rémunération.

La politique de rémunération est élaborée conformément aux objectifs internes de l'établissement ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires. Elle est conçue en vue de favoriser une croissance durable de l'établissement. La rémunération variable des membres du Comité de direction a diminué en 2024 de plus de 34,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par le recul du résultat, qui constitue un facteur déterminant dans le calcul de la rémunération variable.

La rémunération des administrateurs est évaluée au cours de ces réunions. La rémunération des administrateurs non

exécutifs et indépendants se compose d'un jeton de présence complété d'une indemnité de déplacement par réunion à laquelle ils assistent, ainsi que d'une indemnité pour frais d'impression et de copie. La rémunération des administrateurs exécutifs comprend une rémunération fixe, des contributions à une assurance groupe et une rémunération variable. La rémunération fixe est attribuée sur base de la fonction, des responsabilités et de l'expérience. Les contributions à l'assurance groupe constituent un capital-pension complémentaire ainsi qu'une couverture en cas d'incapacité de travail. La rémunération variable est complémentaire (limitée à maximum 50 % de la rémunération fixe au sein du groupe - en 2024, 17,09 % au total ont été versés) et liée à un certain nombre d'objectifs. Il s'agit d'objectifs en matière de résultat, de structure bilantaire et de gestion efficace des risques. Compte tenu de la nature de l'établissement (résultat basé sur le résultat d'intérêts), la plupart de ces objectifs ont naturellement un horizon à long terme. À ce titre, les règles spécifiques imposées par l'autorité de surveillance en matière de clauses de

restitution sont respectées. Lors de la définition des objectifs, une attention particulière est accordée à la prévention des conflits d'intérêts susceptibles de nuire, à quelque niveau que ce soit, à l'avenir de l'établissement. Chaque année, ces objectifs, le montant de la rémunération variable et la forme de son versement sont évalués au regard de la politique de rémunération avant d'être approuvés. Cette mission est exercée par le Comité d'audit et des risques, composé uniquement d'administrateurs non exécutifs. Le versement de la rémunération variable se fait sous forme de prime en espèces, de plan cible dans l'assurance groupe et/ou d'un plan d'options pour la partie différée.

Compte tenu de la nature et de la taille de l'établissement, seul un nombre limité de collaborateurs en dehors du Comité de direction sont qualifiés de « identified staff ».

Aucune personne ne perçoit une rémunération supérieure à un million d'euros.

Diversité

La diversité fait l'objet d'un suivi au sein de l'établissement dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

Sur le lieu de travail, les deux sexes sont représentés de manière quasi égale (35 hommes - 33 femmes).

Le Conseil d'administration est composé de cinq hommes et de cinq femmes. Le Comité de direction est composé de trois femmes et de deux hommes.



Fonctions externes

Le tableau ci-dessous reprend les fonctions externes des administrateurs telles qu'elles doivent être publiées en vertu de la réglementation.

| Dirigeant de banque | | Données sur les fonctions externes | | |
|---------------------|--|---|-----------------------------------|--|
| Nom | Fonction | Personne morale | Fonction | Instruments financiers sur marché réglementé |
| De Clerck Dominiek | Administrateur non exécutif | NV Steenhout | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Beaulieu International Group | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Ter Lembeek International | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Bercofin | Administrateur exécutif | Non |
| | | NV Cefima | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Financiere Touristique & Immobiliere | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Immo Desan | Administrateur exécutif | Non |
| | | NV Datex | Administrateur exécutif | Non |
| Huyghebaert Nancy | Administratrice non exécutive indépendante | VZW Kinderdagverblijf Ooievaarsnest | Administratrice non exécutive | Non |
| | | NV Participatiemaatschappij Vlaanderen | Membre du comité d'investissement | Non |
| | | VZW Regionaal Ziekenhuis Heilig Hart Tienen | Administratrice non exécutive | Non |

| Dirigeant de banque | | Données sur les fonctions externes | | |
|---------------------|--|---|-------------------------------|--|
| Nom | Fonction | Personne morale | Fonction | Instruments financiers sur marché réglementé |
| Santens Véronique | Administratrice non exécutive | NV Steenhout | Administratrice exécutive | Non |
| | | NV Financiere Touristique & Immobiliere | Administratrice non exécutive | Non |
| | | NV Bercofin | Administratrice non exécutive | Non |
| | | NV Cefima | Administratrice non exécutive | Non |
| | | NV Immo Desan | Administratrice non exécutive | Non |
| | | NV Datex | Administratrice non exécutive | Non |
| Vanderschrick Dirk | Administrateur indépendant non exécutif, Président | BV Wovak | Administrateur exécutif | Non |
| | | NV Whitewood AIFM | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Curalia | Administrateur exécutif | Non |
| | | NV Value Square | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Retail Estates | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV The Belgian | Administrateur non exécutif | Non |
| | | NV Vastgoedgroep Degroote | Administrateur non exécutif | Non |
| Callens Charlotte | Administratrice non exécutive indépendante | NV Zabrixx I | Administrateur non exécutif | Non |
| | | BV Eagle Eyes | Administratrice exécutive | Non |
| Kuipers Bart | Administrateur non exécutif indépendant | BV Bart Kuipers | Administrateur exécutif | Non |
| Boret Luc | Administrateur exécutif, CFO | NV Datex | Administrateur exécutif | Non |
| Ampe Inge | Administratrice exécutive, CEO | NV Datex | Administratrice exécutive | Non |

Nominations

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024, M. Patrick Herwegh a été nommé administrateur exécutif et membre du Comité de direction (CIO).

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 novembre 2024, Mme Barbara Vanhauter a été nommée administratrice exécutive et membre du Comité de direction (CCO) en remplacement de M. Bernard Van Landschoot (dont le mandat a pris fin le 26 février 2024). Son mandat a débuté le 1er janvier 2025.

Les mandats de M. Luc Boret et de Mme Kathleen Debels en tant qu'administrateurs exécutifs ainsi que celui de Mme Nancy Huyghebaert en tant qu'administratrice non exécutive indépendante arrivent à échéance à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2025. Le Conseil d'administration propose de renouveler leur mandat pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2031.

Aucun autre mandat n'arrive à échéance et il n'y a pas de nouvelles nominations.

Gestion des conflits d'intérêts

Au sein de l'établissement, un Compliance Officer a été désigné pour superviser la gestion des conflits d'intérêts potentiels. Début 2022, la politique en matière de conflits d'intérêts a été adaptée aux nouvelles lignes directrices, puis approuvée et mise en œuvre.

Aucun conflit d'intérêts n'a été constaté en 2024 concernant les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction au sens des articles 7:96 et 7:117 du Code des sociétés et des associations (CSA).



Événements postérieurs à la date de clôture

Lors de la rédaction de ce rapport annuel, aucun événement particulier dont le Conseil d'administration aurait connaissance et qui pourrait avoir une incidence sur le rapport annuel présenté ou les comptes annuels n'a été constaté.



Remerciements et décharge

Le Conseil adresse ses remerciements à la direction, au personnel et aux autres collaborateurs, notamment les courtiers en crédit et les agents bancaires. Leur engagement a contribué à l'évolution favorable de l'activité de notre établissement.

Des remerciements particuliers sont également adressés à l'actionnaire principal, qui a poursuivi ses efforts en vue du renforcement des fonds propres, permettant ainsi à l'établissement de poursuivre sa croissance.

Enfin, le Conseil sollicite la décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

Waregem, le 4 avril 2025.

Le Conseil d'administration.



Bilan annuel 2024

Actif

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux | 221.372,61 | 232.782,67 |
| II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale | 0,00 | 0,00 |
| III. Créances sur les établissements de crédit | 369.832.193,62 | 199.883.153,73 |
| A. À vue | 199.883.153,73 | 199.883.153,73 |
| B. Autres créances (à terme ou à préavis) | 0,00 | 0,00 |
| IV. Créances sur clients | 1.365.505.069,81 | 1.253.966.454,15 |
| V. Obligations et autres titres à revenu fixe | 0,00 | 0,00 |
| A. D'émetteurs publics | 0,00 | 0,00 |
| B. D'autres émetteurs | 0,00 | 0,00 |
| VI. Actions et autres titres à revenu variable | 0,00 | 0,00 |
| VII. Immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |
| A. Participations dans des entreprises liées | 0,00 | 0,00 |
| B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 0,00 | 0,00 |
| C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |
| D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 0,00 | 0,00 |

Actif

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles | 6.759.861,34 | 2.737.770,02 |
| IX. Immobilisations corporelles | 2.547.017,88 | 2.758.431,11 |
| X. Actions propres | 0,00 | 0,00 |
| XI. Autres actifs | 658.140,00 | 0,00 |
| XII. Comptes de régularisation | 10.016.977,04 | 0,00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1.755.540.632,30 | 1.468.426.278,95 |

Passif

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| I. Dettes envers des établissements de crédit | 1,53 | 0,18 |
| A. À vue | 1,53 | 0,18 |
| B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux | 0,00 | 0,00 |
| C. Autres dettes à terme ou à préavis | 0,00 | 0,00 |
| II. Dettes envers la clientèle | 1.563.290.708,44 | 1.290.993.508,92 |
| A. Épargne / dépôts d'épargne | 715.984.022,45 | 618.711.112,34 |
| B. Autres dettes | 847.306.685,99 | 672.282.396,58 |
| 1. À vue | 0,00 | 0,00 |
| 2. À terme ou à préavis | 0,00 | 672.282.396,58 |
| 3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux | 0,00 | 0,00 |
| III. Dettes représentées par un titre | 12.802.160,27 | 15.888.825,08 |
| A. Bons et obligations en circulation | 12.802.160,27 | 15.888.825,08 |
| B. Autres | 0,00 | 0,00 |
| IV. Autres dettes | 5.198.262,97 | 6.786.483,24 |
| V. Comptes de régularisation | 26.446.973,05 | 17.834.969,66 |
| VI. A. Provisions pour risques et charges | 1.138.477,43 | 511.988,47 |
| 1. Pensions et obligations similaires | 0,00 | 0,00 |
| 2. Impôts | 128.600,00 | 128.600,00 |
| 3. Autres risques et charges | 1.009.877,43 | 383.388,47 |
| B. Impôts différés | 0,00 | 0,00 |

Passif

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| VII. Fonds pour risques bancaires généraux | 2.288.327,32 | 2.094.722,69 |
| VIII. Dettes subordonnées | 0,00 | 0,00 |
| CAPITAUX PROPRES | 144.375.721,29 | 134.315.780,71 |
| IX. Capital | 125.000.000,00 | 75.000.000,00 |
| A. Capital souscrit | 125.000.000,00 | 75.000.000,00 |
| B. Capital non appelé | 0,00 | 0,00 |
| X. Primes d'émission | 0,00 | 0,00 |
| XI. Plus-values de réévaluation | 0,00 | 0,00 |
| XII. Réserves | 8.282.969,74 | 13.146.716,02 |
| A. Réserve légale | 2.891.824,45 | 6.138.930,73 |
| B. Réserves indisponibles | 0,00 | 0,00 |
| 1. Pour actions propres | 0,00 | 0,00 |
| 2. Autres | 0,00 | 0,00 |
| C. Réserves immunisées | 5.391.145,29 | 7.007.785,29 |
| D. Réserves disponibles | 0,00 | 0,00 |
| XIII. Bénéfice (perte (-)) reporté(e) | 11.092.751,55 | 46.169.064,69 |
| TOTAL DU PASSIF | 1.755.540.632,30 | 1.468.426.278,95 |

Produits

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| I. Intérêts et produits assimilés | 79.288.146,95 | 59.117.065,18 |
| Dont : de titres à revenu fixe | 0,00 | 0,00 |
| III. Revenus de titres à revenu variable | 0,00 | 0,00 |
| A. D'actions et autres titres à revenu variable | 0,00 | 0,00 |
| B. De participations dans des entreprises liées | 0,00 | 0,00 |
| C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 0,00 | 0,00 |
| D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |
| IV. Commissions perçues | 2.074.016,27 | 2.051.762,52 |
| XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan : utilisations (reprises) | 0,00 | 0,00 |
| XIV. Autres produits d'exploitation | 4.645.743,66 | 4.796.350,68 |
| XVI. Prélèvement sur les fonds de prévoyance | 0,00 | 0,00 |
| XVII. Produits exceptionnels | 0,00 | 5.404,13 |
| A. Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles | 0,00 | 0,00 |
| B. Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |
| C. Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels | 0,00 | 0,00 |
| D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| E. Autres produits exceptionnels | 0,00 | 5.404,13 |
| XVIII. Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales | 0,00 | 96.785,36 |
| TOTAL DES PRODUITS | 86.007.906,88 | 66.067.367,87 |

Charges

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| II. Intérêts et charges assimilées | 40.838.289,65 | 19.081.373,66 |
| V. Commissions versées | 4.495.696,36 | 6.369.312,09 |
| VII. Frais généraux administratifs | 21.733.188,18 | 19.649.201,80 |
| A. Rémunérations, charges sociales et pensions | 6.630.313,40 | 5.681.014,55 |
| B. Autres frais administratifs | 15.102.874,78 | 13.968.187,25 |
| VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 1.893.307,57 | 1.035.921,37 |
| IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » | 1.352.522,10 | 525.222,49 |
| X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable | 0,00 | 0,00 |
| XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan | 0,00 | 0,00 |
| XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux | 0,00 | 0,00 |
| XV. Autres charges d'exploitation | 193.604,63 | 543.723,07 |

Charges

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| XVIII. Charges exceptionnelles | 1.293.552,79 | 15.845,34 |
| A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 1.290.324,27 | 0,00 |
| B. Réductions de valeur sur immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |
| C. Provisions pour risques et charges exceptionnels | 0,00 | 0,00 |
| D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| E. Autres charges exceptionnelles | 3.228,52 | 15.845,34 |
| XX. Impôts | 4.147.805,02 | 4.988.945,83 |
| XXI. Bénéfice de l'exercice | 10.059.940,58 | 13.857.822,22 |
| XXII. Transfert aux réserves immunisées | -1.616.640,00 | 417.490,00 |
| XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter | 11.676.580,58 | 13.440.332,22 |
| TOTAL DES CHARGES | 86.007.906,88 | 66.067.367,87 |

Postes hors bilan

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|-----------------------|----------------------|
| I. Passifs éventuels | 0,00 | 0,00 |
| II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit | 107.636.575,01 | 96.810.056,97 |
| A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds | 0,00 | 0,00 |
| B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs | 0,00 | 0,00 |
| C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées | 107.636.575,01 | 96.810.056,97 |
| D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières | 0,00 | 0,00 |
| E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites | 0,00 | 0,00 |
| III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit | 15.056.392,72 | 18.267.592,72 |
| A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie | 0,00 | 0,00 |
| B. Dépôts à découvert et assimilés | 15.056.392,72 | 18.267.592,72 |
| IV. À libérer sur actions et parts de sociétés | 0,00 | 0,00 |

Affectation du résultat

| en EUR | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| A. Bénéfice à affecter | 57.845.645,27 | 46.861.955,80 |
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | 11.676.580,58 | 13.440.332,22 |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 46.169.064,69 | 33.421.623,58 |
| B. Prélèvements sur les capitaux propres | -3.830.935,30 | 0,00 |
| C. Affectations aux capitaux propres | 50.583.829,02 | 692.891,11 |
| D. Résultat à reporter | 11.092.751,55 | 0,00 |
| 1. Bénéfice à reporter | 11.092.751,55 | 0,00 |
| 2. Perte à reporter | 0,00 | 0,00 |
| E. Intervention d'associés dans la perte | 0,00 | 0,00 |
| F. Bénéfice à distribuer | 0,00 | 0,00 |
| 1. Rémunération du capital | 0,00 | 0,00 |
| 2. Administrateurs ou gérants | 0,00 | 0,00 |
| 3. Autres allocataires | 0,00 | 0,00 |



Déclaration du Commissaire aux comptes concernant les comptes annuels de BankB SA pour l'exercice 2024.

Étant donné que ce rapport ne comporte pas d'annexes supplémentaires, le rapport complet du commissaire ne peut être repris dans son intégralité.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le commissaire a formulé la déclaration suivante concernant les comptes annuels de l'exercice 2024 :

Déclaration sans réserve sur les comptes annuels

bank b